

*Librio*

Maialen Berasategui

# LA GÉNÉALOGIE PAS À PAS

Comment retrouver  
ses racines aujourd'hui ?



Maialen Berasategui

# La Généalogie pas à pas

*Comment retrouver  
ses racines aujourd'hui ?*

*Librio*  
Inédit



Maialen Berasategui

## La Généalogie pas à pas

Comment retrouver ses racines aujourd'hui

Maison d'édition : J'ai lu

© E.J.L., 2020

Dépôt légal : novembre 2020

ISBN numérique : 9782290253137

ISBN du pdf web : 9782290253151

Le livre a été imprimé sous les références :

ISBN : 9782290229958

Ce document numérique a été réalisé par [PCA](#)

### **Présentation de l'éditeur :**

Des dieux de l'Olympe à Star Wars en passant par les Rougon-Macquart, les histoires de famille ne cessent de nous passionner. Grâce aux récents progrès de la technologie, faire son propre arbre généalogique n'a jamais été aussi simple : Internet, archives numérisées, analyses ADN... Mais si les moyens et les informations abondent, il est parfois difficile de savoir par où commencer. Alors, comment procéder concrètement ? Que nous réservent les avancées scientifiques et technologiques dans ce domaine ?

Avec cet ouvrage synthétique et accessible, plongez dans l'univers fascinant de la généalogie et découvrez les outils indispensables pour mener des recherches efficaces. Vos ancêtres n'auront bientôt plus de secrets pour vous !

Couverture : Studio de création Flammarion d'après

© Macrovector / [shutterstock.com](https://www.shutterstock.com).

**Biographie de l'auteur :**

Historienne, chroniqueuse pour la radio et critique littéraire, Maialen Berasategui travaille pour le site Geneanet.

# *Introduction*

Des dieux de l'Olympe à *Star Wars* en passant par les Rougon-Macquart, nombre de mythologies et d'œuvres littéraires suivent sur plusieurs générations des familles aux liens complexes et à la fortune variable. *Harry Potter*, l'un des plus grands succès populaires de ces dernières années, ne fait pas exception à la règle, puisqu'on y trouve un immense arbre généalogique, fixé au mur par un sortilège.

La tapisserie paraissait très ancienne [...]. Mais le fil d'or avec lequel elle avait été brodée continuait de briller suffisamment pour qu'on puisse voir un arbre généalogique aux multiples ramifications qui remontait (autant que Harry pouvait en juger) au Moyen Âge. Tout en haut de la tapisserie était écrit en grosses lettres :

*La noble et très ancienne maison des Black*

*« Toujours pur »*

- Tu n'y es pas, remarqua Harry après avoir examiné le bas de l'arbre.
- J'y étais, répondit Sirius en montrant un petit trou rond aux bords noircis qui ressemblait à une brûlure de cigarette <sup>1</sup>.

Dans le monde de Harry Potter, la généalogie sert à légitimer les ambitions d'une petite aristocratie de sorciers obsédée par la pureté de son sang et prompte à bannir ses rejetons plus libéraux. À travers l'arbre de la famille Black, J.K. Rowling a mis en scène deux des principaux défis auxquels est confronté tout généalogiste : remonter

le plus loin possible et redonner une place à ceux qui, parce que leur souvenir s'est perdu ou qu'on les a délibérément cachés, ne figurent pas sur l'arbre.

Pour tous ceux qui ne disposent pas d'une ancienne tapisserie de famille, faire son arbre généalogique n'a jamais été aussi facile : il s'agit d'ailleurs de l'un des loisirs préférés des Français. Bien sûr, l'intérêt pour les branches nobles ou notables existe. Il peut avoir pour objectif de se prévaloir d'ancêtres puissants, et l'on voit sur Internet certaines généalogies qui remontent parfois à Adam et Ève en passant par Ramsès II. Longtemps, cette prévalence était surtout liée à des impératifs techniques : c'étaient les seules branches qui permettaient d'espérer en savoir un peu plus sur nos ancêtres, de retrouver leurs noms dans des livres, des portraits peut-être, et surtout des généalogies déjà établies remontant au-delà du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle (même si leur authenticité est parfois plus que discutable). À l'opposé de cette facilité apparente, ceux dont les ancêtres viennent de pays où l'état civil est très récent, voire inexistant, de lieux où la notion de nom de famille ou de prénom n'a aucun sens trouvent plus difficilement leur place.

Cependant, année après année, une conjonction d'évolutions technologiques transforme profondément la généalogie, contribuant à élargir les perspectives de chacun. Plus que l'invention d'Internet, c'est l'apparition du haut débit qui a permis aux archives non seulement de numériser totalement certains fonds, mais aussi de les rendre disponibles à l'ensemble de la population. Là où auparavant, les associations comptaient sur des bénévoles locaux pour se rendre aux archives ou en mairie et indexer les principales sources utilisées, elles travaillent désormais également à numériser de nouveaux documents, que le monde entier peut s'atteler à décrypter. L'amélioration de la reconnaissance optique des caractères (OCR) a de



plus permis de réaliser des recherches directement dans les textes imprimés numérisés, sans avoir à les indexer : de toutes nouvelles sources concernant l'ensemble de la société deviennent ainsi disponibles, notamment pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Enfin, la démocratisation des analyses ADN a donné l'espoir de retrouver ses racines à tous ceux que le manque de documents avait jusque-là écartés, et satisfait les attentes des nombreuses personnes en quête d'une réponse rapide, qui ne nécessite qu'un peu de salive plutôt que des années de recherches.

Devant cette surabondance d'informations et de moyens, comment retrouver ses racines aujourd'hui ? Que peut-on attendre d'une telle recherche ? Que nous réservent les progrès de demain ? C'est à ces questions que ce livre a l'ambition de répondre.

Première partie

**BIEN DÉBUTER**

# 1

## Entretiens et documents de famille

Il y a vingt ans, lorsqu'on voulait se lancer dans la généalogie, il était inévitable de commencer par interroger les anciens de la famille en quête de souvenirs et de vieux papiers. À l'époque, seuls les actes d'état civil de plus de cent ans étaient librement consultables : il fallait donc passer cette barrière à l'aide des archives familiales. Ce délai a été supprimé pour les actes de décès, et ramené à soixante-quinze ans pour les naissances et les mariages. Rassembler les souvenirs familiaux n'est donc plus aussi indispensable aujourd'hui, et les plus introvertis peuvent tenter de se passer de cette étape. Cependant, l'arrière-grand-mère et le vieux cousin ne sont pas éternels et possèdent peut-être des informations, des photos, des correspondances qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour savoir quelles personnes interroger, adressez-vous d'abord à vos proches : certains sont probablement en contact avec des parents âgés plus éloignés dont ils pourront vous transmettre les coordonnées, et vous aurez ainsi la possibilité de convenir d'un rendez-vous. Si cela vous est possible, n'hésitez pas à rencontrer les conjoints séparément, car cela permet souvent davantage d'intimité.

Ne négligez pas pour autant celui des deux qui est une « pièce rapportée » : ce sont parfois les personnes les plus extérieures qui ont pu recueillir des confidences ou retenir des éléments importants, surtout si le conjoint est un « taiseux » ! Vous pouvez tout à fait demander à votre interlocuteur s'il accepte d'être enregistré ou filmé, et que vous preniez en photo les documents qu'il possède. La conduite de l'entretien lui-même dépendra beaucoup de son tempérament. Certaines personnes savent se raconter et, au moyen de questions larges, d'une écoute attentive ponctuée si nécessaire de rapides demandes de précisions, vous obtiendrez toutes les informations dont vous aurez besoin. Pour celles qui sont plus mal à l'aise, établir ensemble un premier arbre généalogique de la famille, utiliser les documents et les photos comme support au dialogue pourra particulièrement contribuer à briser la glace. Qu'il s'agisse d'informations personnelles ou de récits familiaux, demandez à ce qu'on vous précise, autant que possible, les dates et lieux des événements mentionnés. Vous pourrez sans doute par la suite compléter ces informations avec les documents que possède votre interlocuteur. Ces entretiens, s'ils sont très agréables, peuvent être énergivores, et mieux vaut remettre la suite à plus tard si vous sentez que votre hôte se fatigue.

Enfin, si vous envisagez *in petto* d'écrire sur votre famille, n'hésitez pas à demander à vos interlocuteurs des informations d'ordre plus psychologique sur vos ancêtres. Quel genre de parents étaient-ils ? Préféraient-ils la solitude ou les grandes fêtes de famille ? Qu'est-ce qui les faisait rire ? Qu'est-ce qui était important pour eux ? Y a-t-il eu un grand drame dans leur vie ? Ces informations-là seront très précieuses pour donner du corps à votre texte, et rares sont les archives en mesure de vous les apporter. Ne partez pas du principe que tout un chacun sait ce qui vous aura été raconté : il arrive que les

personnes interrogées se sentent plus en confiance pour évoquer un secret ou un passage douloureux de leur vie avec un tiers, ou tout simplement avec quelqu'un qui se montre à l'écoute, plutôt qu'avec leurs propres descendants.

## 2

# Premiers pas dans les archives numérisées

Avec ou sans documents familiaux pour débiter, l'objectif est le même : découvrir dans un premier temps les noms, dates et lieux de naissance, de mariage et de décès de ses ascendants, puis ceux de leurs parents, et ainsi de suite.

En France, il est théoriquement possible de faire remonter sa généalogie via l'état civil jusqu'en 1792, date de sa création, puis au-delà par les registres paroissiaux. Le plus ancien d'entre eux date du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, mais leur tenue a surtout été généralisée par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en août 1539, qui rend l'inscription des baptêmes obligatoire. Chaque registre est censé être conservé en deux exemplaires : pour les registres paroissiaux antérieurs à la Révolution et l'état civil, le premier à la mairie et le second aux archives départementales. Certaines mairies ont cependant confié leurs archives au département. Les registres paroissiaux post-révolutionnaires sont quant à eux à rechercher, sauf exception, dans les paroisses ou aux archives diocésaines. Certaines branches seront plus faciles à remonter que d'autres : les archives des départements dévastés par les conflits successifs – la Manche, les Ardennes, ou

encore Paris – sont parfois extrêmement lacunaires. *A contrario*, une branche noble bien documentée pourra vous faire remonter au Moyen Âge.

En 2019, l'Insee a publié les lieux et dates de naissance et de décès des personnes mortes en France depuis les années soixante-dix. Le site [deces.matchid.io/](https://deces.matchid.io/) permet de retrouver rapidement des individus dans cette importante base de données. Une fois les bonnes personnes identifiées, vous pourrez demander la copie intégrale des actes de naissance et de décès au service de l'état civil des mairies où ils ont été rédigés. La plupart des demandes peuvent se faire en ligne via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Ce site étant pensé pour effectuer des demandes de pièces d'état civil dans un but administratif plus que généalogique, il arrivera qu'on vous demande les noms des parents des personnes concernées par l'acte que vous recherchez, ou qu'on ne vous propose pas une copie intégrale de l'acte si vous n'indiquez pas être un membre de la famille. Vous pouvez dans ce cas chercher si la mairie de la commune concernée dispose de son propre site, et lui écrire par ce biais, ou encore envoyer un courrier à son service d'état civil.

En effet, pour tous les actes de décès et les actes de naissance et de mariage de plus de soixante-quinze ans (ou vingt-cinq ans après le décès de la personne concernée s'ils sont plus récents), vous êtes en droit d'obtenir une copie intégrale de l'acte, c'est-à-dire sa reproduction en totalité, avec les mentions marginales. D'autres types de retranscriptions existent, comme l'extrait d'acte sans filiation ou l'extrait d'acte avec filiation, qui vous apporteront beaucoup moins d'informations. Précisez donc bien dans votre demande que vous souhaitez une copie intégrale. Si vous choisissez d'écrire un courrier, il est d'usage d'y ajouter une enveloppe affranchie à votre adresse pour le retour.

Si vous disposez de suffisamment d'informations de départ, vous n'aurez pas nécessairement besoin de demander des actes en mairie. En effet, la France, où l'engouement pour la généalogie se maintient depuis de nombreuses années, fait figure de pays pionnier dans la numérisation de ses archives. La quasi-totalité des archives départementales ont numérisé leur état civil au moins jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle : c'est sur leurs sites qu'il faudra vous rendre pour consulter les documents concernés. L'état civil dispose de tables décennales, qui regroupent comme leur nom l'indique les naissances, mariages et décès d'une décennie donnée par ordre alphabétique (la plupart des tables de mariage sont classées par nom d'époux, d'autres séparent les mariés pour indiquer la date en face de chaque nom). On recherche toujours une femme par son nom de jeune fille.

Les actes de naissance de la fin du xix<sup>e</sup> siècle et du xx<sup>e</sup> siècle contiennent non seulement les noms, mais aussi le plus souvent les dates et lieux de naissance des parents de l'enfant concerné. Ses dates et lieux de mariage et de décès sont également indiqués dans la marge, d'où le nom de « mentions marginales ». De la même manière que vous aurez consulté l'acte de naissance de l'enfant, vous pourrez consulter ceux de ses parents : vous connaîtrez ainsi leurs propres parents, ainsi que leurs lieux de mariage et de décès. Une nouvelle génération découverte !

Lorsque vous n'avez que des informations fragmentaires sur des individus, demandez-vous où et quand peuvent avoir été passés les actes qui vous intéressent. Par exemple, pour l'état civil :

- **Vous cherchez une date de naissance ou une filiation** : l'acte de mariage vous l'indiquera. Il est souvent passé peu avant la naissance du premier enfant, dans la même ville ou une ville avoisinante dont vient la mariée. À partir de 1823, la filiation



doit également être indiquée dans l'acte de décès, mais elle est généralement moins précise, car les témoins ne la connaissent pas toujours.

- **Vous cherchez une date de décès** : sur les actes de mariage des enfants, vous trouverez le domicile des parents ou la mention de leur décès (« feu Jean Dupont »), avec les lieux et dates dans les cas les plus récents. Il est possible de trouver les dates de mariage des enfants en mention marginale sur leurs actes de naissance.
- **Vous recherchez un divorce** : la mention du divorce en marge du mariage est obligatoire depuis 1897 seulement, ne vous étonnez donc pas si elle n'y figure pas. Un acte de mariage postérieur mentionnera cependant le divorce d'un des époux, et les actes de mariage des enfants peuvent également comporter la mention du divorce parental.
- **La famille a beaucoup bougé, et vous ne parvenez pas à retrouver son origine** : vous gagnerez à consulter les recensements des lieux déjà identifiés. Cela peut se révéler laborieux s'ils habitaient une grande ville, mais vous y trouverez la composition de la famille et parfois les années et lieux de naissance des parents. Ce sont aussi des documents très utiles pour savoir à quel âge les enfants ont quitté le domicile familial, s'ils ont été placés en apprentissage ou en internat.
- **Si vous faites chou blanc, n'hésitez pas à consulter des sites généralistes de généalogie**, qui vous aideront à déterminer d'où vient votre nom de famille ou à repérer vos ancêtres sur

une zone géographique plus large ou dans d'autres types de sources.

Les actes d'état civil mentionnent également d'autres informations qui pourront vous être utiles, notamment la profession et le domicile des parents, l'existence d'un contrat de mariage, d'une union antérieure, la participation éventuelle d'un père ou d'un époux au service militaire ou à un conflit, et enfin l'existence d'autres membres de la famille qui peuvent être présents comme déclarants ou témoins.

En l'état actuel de mise en ligne d'archives numérisées et de bases de données, la période qui peut vous poser le plus de difficultés sans documents ou souvenirs de famille est celle de la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle : les documents sont souvent trop récents pour être mis en ligne par les archives (qui publient cependant de plus en plus les tables décennales), mais pas assez pour être mentionnés dans la base de l'Insee. Pour savoir où est décédé cet ancêtre né à la fin du <sup>xix</sup>e siècle et dont l'acte de naissance ne possède pas de mentions marginales, il faudra donc privilégier la famille, ou s'orienter vers d'autres sources comme la presse locale ou les registres d'inhumation des cimetières. Vérifiez également si une photographie de la tombe figure sur Internet ([findagrave.com](http://findagrave.com) et le projet « Sauvons nos tombes » de Geneanet en contiennent plusieurs millions).

Outre les registres paroissiaux et l'état civil, les archives départementales ont souvent numérisé d'autres documents. Les plus courants sont les plans cadastraux, qui permettent d'étudier l'évolution des communes (mais plus rarement les matrices contenant les noms des propriétaires des parcelles), les registres matricules, qui concernent le service militaire, ainsi que les recensements, qui listent régulièrement toute la population d'un lieu par unité d'habitation. On trouve également fréquemment des cartes postales, des documents

iconographiques et la presse ancienne. Certains départements numérisent en outre des fonds plus spécifiques à l'histoire locale : les archives de Maine-et-Loire ont ainsi numérisé les dossiers de demande de pension des soldats chouans et vendéens, quand celles de Seine-Maritime et du Calvados ont privilégié les registres de l'inscription maritime, qui listent les marins embarqués sur les navires.

Lorsque vous aurez retrouvé des sources qui concernent vos ancêtres, vous pourrez déterminer quel type d'informations vous souhaitez conserver.

- **Les heures de naissance ou de décès** : ces données ne sont pas particulièrement utiles pour faire progresser une généalogie mais elles seront notées par les plus scrupuleux ;
- **La date d'un événement** : la date d'un acte peut être différente de la date de l'événement, et les deux sont utiles. Par exemple, un enfant est généralement déclaré à la mairie dans les trois jours qui suivent sa naissance. Il vous arrivera sans doute de noter la date d'un acte plutôt que celle à laquelle l'événement a eu lieu, ou de rechercher un acte à la date de l'événement que vous aviez notée plutôt qu'à celle de l'acte. Sur les relevés que vous consulterez, c'est généralement la date de l'acte qui est indiquée ;
- **Les âges des personnes concernées** : à long terme, vous n'avez pas besoin de connaître tous les âges des parents inscrits sur les actes de naissance de leurs nombreux enfants (ils ne seront d'ailleurs pas toujours exacts), mais au cours de votre recherche, cela vous permet d'estimer leur date de naissance ;

- **Les professions** : elles peuvent varier au cours de la vie. Selon les régions, celles du monde agricole seront nommées différemment (les plus pauvres seront journaliers, brassiers ou domestiques ; *laboureur* implique parfois que la personne est propriétaire de sa terre, mais ailleurs cela peut être synonyme de *métayer*). Pour certaines professions, vous pourrez rechercher des archives complémentaires (fonctionnaires, cheminots, personnel d'entreprises anciennes toujours en activité...) ;
  
- **Les adresses** : les adresses figurant sur les actes vous permettent d'en savoir plus sur vos ancêtres. Est-ce qu'ils vivaient dans une maison de famille, ou au contraire déménageaient-ils souvent ? Habitaient-ils au centre ou en périphérie du village ? Vous pourrez ainsi les retrouver plus facilement dans les recensements, et connaître leurs employeurs, ou savoir quels étaient leurs employés, leurs voisins, et vérifier si leurs lieux de vie existent toujours (pour cela, rien de tel qu'un petit tour sur Google Street View) ;
  
- **Les signatures (et l'incapacité de signer)** : cela vous donne des indications sur le niveau d'éducation de vos ancêtres. Sous l'Ancien Régime en particulier, l'enseignement de la lecture se distingue de celui de l'écriture : on peut tout à fait savoir lire et ne pas savoir écrire, ou savoir signer – vous croiserez bien des mains malhabiles – sans avoir une pratique courante de l'écriture. Culturellement, la pratique de l'écriture est plus répandue dans le Nord de la France, à l'exclusion de la Bretagne. Pour les régions où l'obligation scolaire tarde à se mettre en place, vous constaterez que même au début du <sup>e</sup>xx siècle certaines personnes ne sont pas en mesure de signer

leur acte de mariage. En plus des questions culturelles, les signatures permettent parfois aussi très concrètement de pouvoir distinguer des homonymes, ou au contraire de montrer que le nom présent sur plusieurs actes appartient à une seule et même personne, et même d'identifier des ancêtres ;

- **Les témoins** : les actes des registres paroissiaux et de l'état civil mentionnent régulièrement des témoins. Parfois, ils ont un rôle particulier (marraine, tuteur...), ou des liens de famille. Parfois, ils sont là parce qu'il faut des témoins en mesure de signer l'acte ou que cela fait partie de leur travail (pour les déclarations de naissance ou de décès survenus dans les hôpitaux par exemple). Noter les témoins susceptibles d'avoir un lien avec votre famille, même quand ces liens ne sont pas clairement indiqués, vous sera particulièrement utile pour progresser dans votre généalogie : l'information qui ne figure pas sur les actes concernant vos ancêtres directs figure peut-être sur ceux de ces collatéraux plus ou moins proches.

S'il est tentant aujourd'hui de partir bille en tête vers les générations les plus anciennes, Internet ayant grandement facilité la consultation des archives, il peut être utile de prendre soin de noter à chaque génération les différents frères et sœurs de vos ancêtres, ainsi que leurs conjoints et enfants. Il ne s'agit pas nécessairement d'être exhaustif ou de faire la généalogie descendante de chaque branche, mais là encore, cela peut vous éviter de confondre des homonymes, et vous donne un aperçu des prénoms les plus courants dans la famille. Surtout, cela vous habituera progressivement à lire des actes anciens, à vous familiariser avec la toponymie des lieux de vie de vos ancêtres et vous ouvrira la porte vers encore plus d'histoires fascinantes : sans oncles, pas d'oncles d'Amérique !

## **BMS, AD, NMD... Késako ?**

Voici quelques sigles ou abréviations présentes dans les inventaires et les actes qui pourront vous être utiles :

**BMS** : Baptêmes, Mariages, Sépultures. Il s'agit des registres paroissiaux, que vous consulterez surtout pour la période avant la Révolution ;

**NMD** : Naissances, Mariages, Décès. Il s'agit de l'état civil ;

**TA** : Tables annuelles ;

**TD** : Tables décennales ;

**AM** : Archives municipales ;

**AD** : Archives départementales (parfois suivi du numéro du département) ;

**AN** : Archives nationales ;

**SHD** : Service historique de la Défense (les archives de l'armée) ;

**7bre ou VIIbre** : Septembre ;

**8bre ou VIIIbre** : Octobre ;

**9bre ou IXbre** : Novembre ;

**10bre ou Xbre** : Décembre.

Numéro parfois suivi de *r* ou *v* (dans une table) : il s'agit du numéro de page (indiqué le plus souvent en haut de la page de droite du registre), suivi de la mention recto ou verso.

Si vous n'arrivez pas à lire certains mots, pas de panique : plus vous pratiquerez, plus ce sera facile, et les forums et pages d'entraide généalogique servent aussi à cela. Certains sites d'archives départementales (notamment les Alpes-Maritimes, l'Indre-et-Loire, les Pyrénées-Atlantiques) et le blog de Geneanet proposent également des outils d'initiation à la paléographie. De nombreux manuels recueillant alphabets et abréviations les plus courantes sont disponibles en ligne.

PLANCHE D'ALPHABET



© Bibliothèque municipale de Lyon (SJ AK 191/2)  
Première planche de l'alphabet figurant dans l'ouvrage de Hyacinthe Renaud, *Paléographie française ou Méthode de lecture des manuscrits français du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle inclusivement* (Rochefort, 1860). Il a été intégralement numérisé par la

bibliothèque municipale de Lyon. Le tracé des lettres a changé, mais aussi la manière de les lier entre elles.



## 3

# Un exemple de recherche au XIX<sup>e</sup> siècle

Voici un petit exemple à partir d'une personne prise au hasard dans la base de données démographiques de l'Insee, Marie-Louise Sabatier, née à Mende le 18 décembre 1888 et décédée à Tokyo le 7 décembre 1971. Son acte de naissance, numérisé par les archives départementales de la Lozère, nous apprend qu'elle est la fille de Louis Sabatier, un maçon de 22 ans, et de Marie Mélanie Chabanon, son épouse, âgée de 20 ans. Les deux témoins sont secrétaires de mairie, si bien qu'ils n'ont pas de lien privilégié avec les époux. Étant donné l'âge des parents, on peut penser que l'union a eu lieu peu de temps avant. Si Marie-Louise avait été la fille de parents plus âgés, on aurait pu souhaiter dans un premier temps consulter les tables décennales des naissances et rechercher les actes de naissance de ses frères et sœurs pour savoir si ses parents habitaient Mende depuis le début de leur union ou s'ils s'y sont installés sur le tard et que le mariage est à chercher ailleurs. La consultation des tables décennales des mariages nous permet de voir que les parents de Marie-Louise se sont mariés à Mende le 2 février 1888, dix mois avant sa naissance. Louis est domicilié comme ses parents à Balsièges, qui jouxte Mende,

où il est né le 22 octobre 1866 de Michel Sabatier, un cultivateur, et de son épouse Victoire Granier. L'acte de mariage de Louis et Marie Mélanie précise que l'époux a été réformé du service militaire. Marie Mélanie quant à elle habite comme ses parents à Mende, mais elle est née un peu plus loin, à Servières, le 28 septembre 1868, d'Antoine Chabanon, un aubergiste, et de sa femme, Sophie Couderc. Les liens de parenté des témoins ne sont pas précisés, mais deux d'entre eux portent le nom de Mazel, ce qui peut laisser penser qu'ils sont des amis ou des parents des mariés.



3. Reconnaissance ou non de l'aptitude au service.
4. Détail des services et des mutations du soldat.
5. Corps auquel le soldat est affecté. Les fiches plus récentes indiquent également un résumé des campagnes militaires, des blessures et des distinctions du soldat.

On peut en profiter pour rechercher le registre matricule de Louis Sabatier, qui nous en apprendra davantage sur les raisons de sa réforme du service militaire. Toujours sur le site des AD de la Lozère, on consulte d'abord la table alphabétique de la classe d'incorporation : recensés par la mairie, les jeunes gens sont sauf exception incorporés à la classe de l'année de leurs 20 ans. Pour Louis Sabatier, dont nous avons appris par son acte de mariage qu'il est né en 1866, il s'agit de la classe 1886. La table indique que Louis figure dans le 1<sup>er</sup> volume, au numéro 255. Il suffit ensuite de sélectionner ce volume au bon numéro pour apprendre que Louis mesurait 1,72 mètre – ce qui pour le XIX<sup>e</sup> siècle est grand – qu'il a les cheveux châtain, les yeux gris et le nez long. Son degré d'instruction générale porte le numéro 3 (sur une échelle de 1 à 5), ce qui signifie qu'il a reçu une instruction primaire. Louis a été réformé quelques mois après son arrivée au 122<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour tuberculose pulmonaire, une maladie souvent mortelle et très redoutée à l'époque.

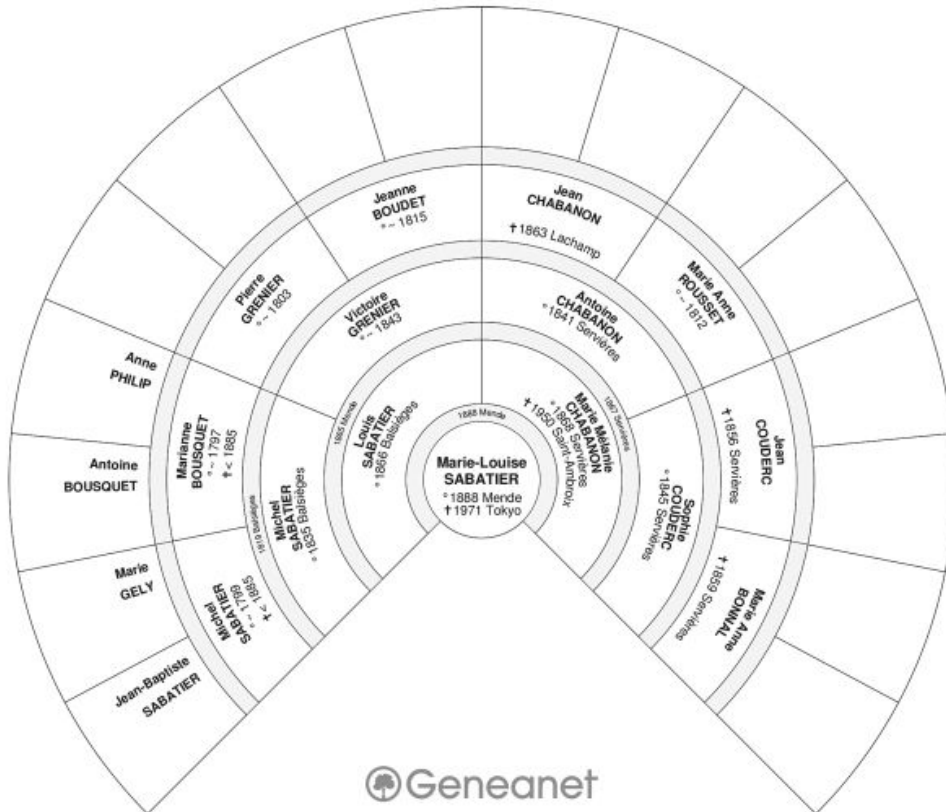
Les actes révélés par les tables décennales des naissances et des mariages de Mende et de Balsièges montrent que Louis Sabatier était l'aîné de sa fratrie. Ses parents se sont mariés à Mende le 15 novembre 1865. Sur cet acte, sa mère porte le nom de Grenier, et non Granier comme précédemment : il faudra déterminer quelle est l'orthographe la plus courante, et indiquer l'autre comme variante (les logiciels les plus répandus ont pour cela un dictionnaire des noms). On apprend que Michel, le père de Louis, a 30 ans. Il est

domicilié à Lanuéjols, où il est journalier – c'est-à-dire qu'il travaille à la journée chez divers employeurs, le plus souvent dans le monde agricole –, mais ses parents, Michel Sabatier et Marianne Bousquet, tous deux décédés, habitaient Balsièges. Victoire Grenier, quant à elle, a 26 ans, elle est domestique et fille du maçon Pierre Grenier, âgé de 62 ans, et de Jeanne Boudet, âgée de 50 ans, domiciliés à Langlade. Parmi les témoins figure Baptiste Sabatier, 40 ans, cultivateur à Balsièges. Si son lien de parenté n'est pas précisé, on peut penser qu'il s'agit d'un oncle ou plus vraisemblablement d'un frère aîné.

De Michel, le père de Louis, nous savons qu'il est né vers 1835 et que ses parents habitaient Balsièges avant leur décès : c'est donc dans cette ville qu'il faut commencer à chercher leur trace, ce qui permet d'y découvrir la naissance de Michel, le 31 décembre 1835, et le mariage de ses parents, Michel Sabatier (le père) et Marianne Bousquet, le 12 janvier 1819. Michel est un tisserand de 20 ans, né à Balsièges de Jean-Baptiste et Marie Gely, et Marianne Bousquet, âgée de 22 ans, est quant à elle fille d'Antoine Bousquet et d'Anne Philip, qui habitent à Brenoux. La résidence des parents de la mariée n'est pas notée sur l'acte, mais elle figure sur les bans qui sont juste au-dessus : le secrétaire de mairie a vraisemblablement jugé superflu de tout réécrire. Michel Sabatier et Marianne Bousquet sont tous deux nés pendant la Révolution : nous voici parvenus au début d'une nouvelle étape. Mais avant d'effectuer le même type de recherche pour les autres branches de l'arbre, arrêtons-nous un instant pour comprendre comment prendre note des personnes que vous aurez déjà trouvées.

## ARBRE GÉNÉALOGIQUE ASCENDANT DE MARIE-LOUISE SABATIER

L'arbre permet de repérer facilement quelles sont les informations qui restent à rechercher : dates de naissance exactes, de mariage, dates de décès de certains ancêtres, ascendance... Avant d'être un moyen de partager ses connaissances, c'est un outil de travail personnalisable.



Geneanet

© Avec l'aimable autorisation de Geneanet

## 4

# Saisir les informations

Rapidement, vous ressentirez le désir d'y voir clair dans les notes que vous aurez compilées. Avant de vous arracher les cheveux parce que beaucoup trop de membres de la famille portent le même prénom ou de vous demander comment un de vos ancêtres a pu mourir à l'âge canonique de 138 ans, pensez à organiser les informations que vous aurez récoltées.

Lorsqu'on débute, il est très tentant de prendre des notes sur papier, et même de réaliser à la main des arbres toujours plus importants. Certains préféreront rédiger des fiches standardisées sur un traitement de texte, ou encore créer un arbre généalogique sur un tableur. Même pour les plus récalcitrants à l'informatique, on ne saurait trop souligner l'intérêt d'utiliser rapidement un logiciel (Généatique et Heredis sont les plus connus en France) ou un site de généalogie (Geneanet et Filae vous seront les plus utiles si vos ancêtres sont français). Très vite, vous devrez gérer davantage d'individus que vous ne pourrez en retenir : rien qu'à la dixième génération, nous avons théoriquement 1 024 ancêtres. Lorsque vous utilisez un traitement de texte ou un tableur, sauf à avoir des bases solides de programmation, vous devez vous contenter de ce que vous aurez saisi, dans l'ordre où vous l'aurez saisi : impossible de générer à

la demande des arbres ascendants (où figurent les ancêtres d'une personne) ou descendants (si vous voulez admirer la nombreuse progéniture de vos ancêtres les plus lointains), des listes, de vérifier la cohérence de vos données, de rassembler des homonymes pour identifier d'éventuels doublons, de visualiser simplement la répartition géographique de vos ancêtres ou leurs déplacements, de lier des médias à vos fichiers...

L'avantage d'un logiciel ou d'un site, c'est qu'il ne vous emprisonne pas : si celui que vous avez essayé ne vous convient pas, vous pouvez en choisir un autre en conservant vos données, car tous peuvent peu ou prou lire et enregistrer des fichiers de même format, nommé gedcom. Certains logiciels sont entièrement gratuits, d'autres proposent une version d'essai limitée à un petit nombre d'individus, ou nécessitent l'achat d'une licence ou d'un abonnement pour accéder à l'ensemble de leurs fonctionnalités. Rien ne vous empêche d'en essayer plusieurs et de choisir celui avec lequel vous serez le plus à l'aise.

Avant la massification d'Internet, logiciels et sites n'étaient pas tout à fait destinés aux mêmes usages : les premiers servaient à garder ses données au chaud dans son ordinateur – avec le risque de tout perdre à la moindre panne – et les seconds à les partager facilement avec les autres généalogistes et à les consulter n'importe où... à condition d'avoir du réseau. Cette distinction est de moins en moins vraie : beaucoup de sites proposent désormais une application ou un logiciel qui permet de synchroniser instantanément ses données, tandis que plusieurs éditeurs de logiciels ont de leur côté lancé des sites via lesquels il est possible de consulter les arbres des utilisateurs qui le souhaitent.

Outre les questions d'ergonomie, de prix, et les types de fonctionnalités proposées, il y a deux questions de fond qui peuvent



vous guider dans le choix d'un site ou d'un logiciel :

- *Est-ce que je veux participer à un arbre universel, ou est-ce que je préfère faire mon propre arbre ?*

Certains sites – FamilySearch, WikiTree ou Geni, pour ne citer qu'eux – ont pour ambition de réaliser un arbre commun réunissant tous les utilisateurs. Si plusieurs d'entre eux ont les mêmes ancêtres, ils doivent donc se mettre d'accord sur les informations à afficher, et tous travaillent ensemble. Ces sites peuvent limiter l'export d'informations à un petit nombre de générations : si vous décidez finalement de réaliser un arbre de votre côté, il pourra être difficile de récupérer toutes les données qui concernent vos ancêtres. D'autres sites, notamment les deux plus connus en France, Geneanet et Filae, ainsi que les principaux logiciels, proposent à chaque utilisateur de réaliser son arbre. Vous conservez donc la main sur l'ensemble de vos données. Un même ancêtre pourra donc avoir une fiche différente sur chacun des arbres de ses descendants généalogistes. Le seul inconvénient, c'est que si vous recherchez cet ancêtre dans le moteur de recherche du site vous aurez autant de résultats qu'il y a de fiches, c'est-à-dire parfois beaucoup. Entre ces deux extrêmes, il est également parfois possible d'ouvrir son arbre à un petit nombre d'éditeurs choisis, notamment si vous souhaitez faire de la généalogie en famille (privilégiez pour cela un site, car un logiciel dont le fichier est sauvegardé sur un cloud se prête mal à un travail simultané sur deux machines).


- *Est-ce que je veux publier mon arbre un peu, beaucoup, ou pas du tout ?*

L'immense majorité des sites permet de masquer les contemporains qui figurent dans les arbres des utilisateurs, mais les politiques sont différentes pour les informations plus anciennes. Geneanet ou Heredis Online mettent davantage en avant l'aspect contributif de la généalogie : toutes les données de plus de cent ans partagées par les utilisateurs sont publiques, et seuls les abonnés peuvent les masquer totalement. *A contrario*, sur Filae ou MyHeritage, dont le modèle est basé sur l'accès direct à des archives, si chacun peut réaliser son arbre et s'il est possible de le rendre privé, seuls les abonnés au site peuvent le consulter.

## « Oui mais moi, je n'y connais rien en informatique »

Non seulement vous allez apprendre, mais vous allez être tellement à l'aise que vos amis vont vous offrir des chocolats quand vous leur apporterez de l'aide. D'ici là, voici quelques astuces qui peuvent vous servir partout (si vous avez un Mac, remplacez **Ctrl** par **Cmd**).

- **Revenir à la page d'accueil d'un site** : dans 99 % des cas, cliquez sur le logo du site qui se trouve en haut à gauche ;
- **Copier/Coller une information** : sélectionnez l'information à l'aide du clic gauche de la souris ou sélectionnez tout ce qui est affiché en appuyant simultanément sur les touches **Ctrl** + **A**, puis appuyez sur les touches **Ctrl** + **C**. Cliquez avec la souris à l'endroit où vous voulez coller l'information puis appuyez sur **Ctrl** + **V** ;
- **Ne pas faire disparaître ce qui est affiché à l'écran quand vous cliquez sur un bouton ou un lien** : cliquez sur le lien avec le clic droit de la souris et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet » ;
- **Rechercher un mot dans une page ou un document** : **Ctrl** + **F** ;
- **Rechercher une expression exacte dans un moteur de recherche** : mettez-la entre guillemets (par exemple « Martin Nadaud »). Les guillemets servent aussi à forcer la recherche d'une expression plutôt que ses variantes les plus courantes. Une expression placée entre guillemets n'est valable que pour le sens dans lequel les mots sont écrits. Ainsi « Antoine Martin » et « Martin Antoine » vous renverront des résultats différents ;
- **Retrouver facilement un site internet** : les navigateurs proposent des favoris, c'est-à-dire une liste de sites préférés. Pour ajouter un site à vos favoris, appuyez sur **Ctrl** + **D** ou sur la petite étoile à droite dans la barre d'adresses. Pour afficher vos favoris, appuyez sur **Ctrl** + **Maj** + **B** ;
- **Retrouver facilement un acte** : la plupart des sites d'archives ont des liens qui mènent directement à une page de registre, soit dans les options de partage par mail et réseaux sociaux, soit avec un symbole en forme de

chaîne () . Vous pouvez copier ce lien dans le champ source de votre logiciel ou de votre site pour y accéder facilement. À l'avenir, la plupart des sites de généalogie proposeront de plus en plus de relier un acte précis à votre arbre ;

- **Faire des sauvegardes de votre arbre** : sauvegardez, sauvegardez, sauvegardez ! Si vous utilisez un site internet, il s'en charge. Si vous utilisez un logiciel sur votre ordinateur, régulièrement, enregistrez une copie de votre fichier ailleurs (envoyez-vous-la par mail, enregistrez-la sur un disque dur externe ou sur un cloud...), la plupart du temps en allant dans Fichier > Enregistrer sous ;
- **Trouver de l'aide** : les principaux sites de généalogie et les associations ont des forums à cet effet, et il existe quantité de pages sur les réseaux sociaux où vous pouvez poser vos questions et avoir une réponse rapide. Pour l'informatique en général, tapez les mots clés de votre problème dans un moteur de recherche, lisez les réponses qui vous semblent les plus pertinentes. Quand on ne vous dit pas qu'il faut faire un clic droit, il faut faire un clic gauche. Essayez ! Vous n'avez rien à perdre.

Une fois les décisions prises sur ces points, vous allez pouvoir commencer à saisir les informations. De la même manière que pour les recherches effectuées sur papier, vous avez pour la plupart des logiciels et sites deux grandes façons de naviguer à travers les informations que vous aurez récoltées. La première est la fiche individuelle, la seconde l'arbre généalogique.

Comme son nom l'indique, la fiche individuelle est propre à chaque personne, et indique les principaux éléments de son état civil et de sa vie (dates et lieux de naissance, mariage, décès, profession...) et ses relations avec d'autres personnes (parents, conjoints, enfants, témoins, parentés spirituelles, tuteurs, doublon éventuel, etc.). Vous pouvez généralement indiquer des événements personnalisés, qui ne s'appliquent pas à tous (service militaire,

naturalisation...). Il est de plus en plus courant de pouvoir également consulter ces événements sous forme de chronologie.

Les principaux logiciels proposent des arbres généalogiques navigables, c'est-à-dire que vous pouvez passer d'une personne à l'autre en cliquant dessus, et ainsi remonter ou redescendre dans votre généalogie. Vous pourrez aussi imprimer des arbres généalogiques ascendants, descendants ou mixtes (l'ascendance et la descendance d'une personne donnée), mais ils ne ressembleront pas toujours à ce qui s'affiche à l'écran : dès qu'il s'agit d'intégrer beaucoup d'information sur peu de papier, il faut souvent renoncer à faire apparaître simultanément toutes les branches que l'on souhaiterait. Vous pourrez également accéder aux personnes qui sont dans votre base sous forme de liste et retrouver en un clin d'œil les informations qui vous aideront à travailler efficacement : qui est né dans telle commune ? Combien y a-t-il de Pierre Guibert dans votre arbre (question subsidiaire : combien d'entre eux sont en fait la même personne) ?

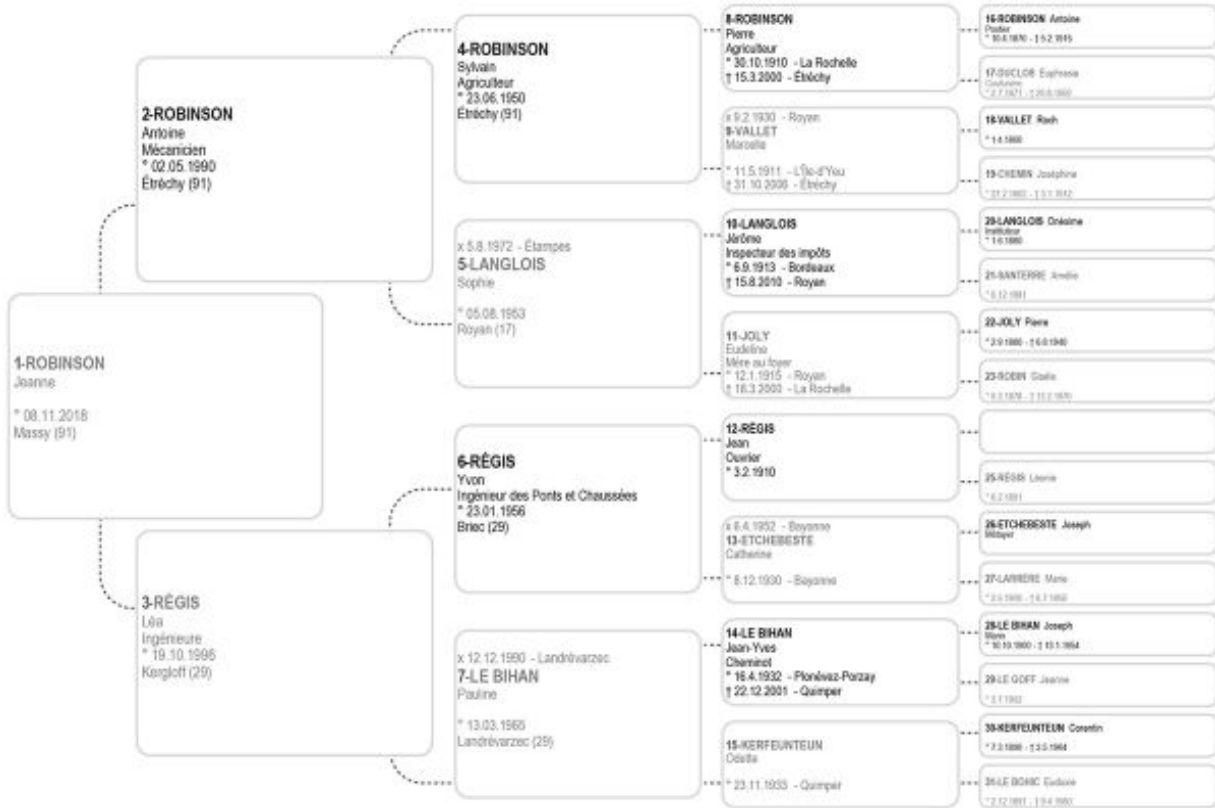
Connaître les manières traditionnelles de noter une généalogie pourra vous être très utile, car cela permet de déterminer assez rapidement quelle place une personne occupe dans un arbre. La date des événements les plus courants est le plus souvent précédée d'un symbole : ° pour les naissances, X pour les mariages et † pour les décès. Il en existe beaucoup d'autres, que vous aurez notamment l'occasion de voir dans des relevés d'actes ou des généalogies imprimées. Parmi les plus usités figurent P (père), M (mère), T (témoin), p (parrain), m (marraine), Cm (contrat de mariage), s. a. (sans alliance) ou encore s. p. (sans postérité). Voici en outre les manières les plus courantes de lister une lignée :

- **La numérotation de Sosa-Stradonitz** (souvent plus simplement nommée numérotation Sosa) sert aux arbres et

listes d'ascendants directs (les frères et sœurs n'ont pas de numéro). Elle part d'une personne, nommée la souche, ou le *de cujus*, dont on va indiquer les ancêtres. Cette souche est le numéro 1, son père le numéro 2, sa mère le numéro 3, son grand-père paternel le numéro 4, sa grand-mère paternelle le numéro 5, et ainsi de suite. Ainsi, à l'exception de la souche, un numéro pair est toujours un homme, un numéro impair toujours une femme, le père d'une personne possède son numéro multiplié par 2, et sa mère le numéro du père plus 1. Ainsi, le numéro de la grand-mère maternelle est le 7 : la mère étant le numéro 3, celui de son père sera  $3 \times 2$ , et celui de sa mère  $3 \times 2 + 1$ . Le numéro du premier homme d'une génération en lignée masculine correspond au nombre de personnes qu'elle contient théoriquement (par exemple votre arrière-grand-père paternel est votre Sosa 8, et vous avez huit arrière-grands-parents). Si vous prenez le temps de fréquenter la communauté généalogique sur les blogs et les réseaux sociaux, vous verrez qu'on y raconte parfois le parcours de son « Sosa 35 » ou même qu'on explique avoir déjeuné la veille chez son « Sosa 2 ». Souvent, logiciels et sites indiquent ce numéro pour vous aider à vous repérer dans votre arbre, et ajoutent aux fiches et cases de vos ancêtres directs un signe distinctif (une couleur, ou une icône par exemple).

- Pour indiquer les descendants d'un ancêtre commun, on utilise généralement **la numérotation d'Aboville**. L'ancêtre porte le numéro 1, et ses descendants ce numéro suivi de leur ordre de naissance. Par exemple, le deuxième enfant du troisième enfant de l'ancêtre commun porte le numéro 1.3.2. On ajoute des lettres lorsque les enfants sont issus de plusieurs lits.

## ASCENDANCE DE JEANNE ROBINSON



Un arbre ascendant monopage créé avec Heredis. Jeanne Robinson est la souche de l'arbre. Les numéros à gauche des noms de famille sont les numéros Sosa des individus.

## 5

# Un exemple de recherche sous l'Ancien Régime

À présent que nous avons vu comment remonter jusqu'à la Révolution, quittons la Lozère pour la Marne afin de comprendre comment mener une recherche sous l'Ancien Régime. Les grands principes sont les mêmes que pour le XIX<sup>e</sup> siècle, à ceci près que plus vous remonterez dans le temps, moins les actes contiendront d'informations (oubliez la présence systématique des noms des parents dans les actes de mariage ou même sur l'acte de décès d'un jeune enfant), ce qui supposera de les recouper parfois avec des documents tiers (actes notariés, archives fiscales, etc).

Les registres paroissiaux ne sont pas toujours divisés en baptêmes, mariages et sépultures : pour les plus grosses villes, ils peuvent être dans des volumes séparés, mais on peut aussi rencontrer baptêmes et mariages d'un côté et sépultures de l'autre, ou encore les trois ensemble. Selon les registres que vous consulterez, vous pourrez également trouver les bans qui précèdent les mariages, et plus rarement des informations sur les communiantes. De plus, les registres ne sont plus liés à une commune, mais à une paroisse : les villages n'en comportent le plus souvent qu'une seule, mais dès que vous vous



trouvez dans une petite ville, il peut y en avoir plusieurs. Les actes de baptême ne comptent plus, sauf exception, de témoins, mais un parrain et une marraine dont les liens avec l'enfant ou entre eux sont parfois indiqués.

Nous voici donc à l'église Saint-Hilaire de Reims, où a été baptisé le 18 avril 1778 Jean Jacques Joseph Havé. L'acte de baptême ne mentionne pas de date de naissance, mais on peut supposer qu'il est né le jour même, ou la veille, car c'est la situation la plus courante. Son père, Adrien Joseph Havé, est avocat au parlement, et sa mère se nomme Élisabeth Jacob Denizart. Contrairement aux actes de naissance du XIX<sup>e</sup> siècle, les âges des parents ne sont pas mentionnés. Impossible donc de savoir au premier coup d'œil si l'on a plutôt affaire à l'un des aînés d'une fratrie ou à un benjamin. Cependant, la mention des parrains nous offre une information intéressante : la marraine, Marie Jeanne Debaye, est dite « veuve de Claude Havé, aïeule paternelle de l'enfant ». Nous connaissons donc les parents d'Adrien Joseph, et savons que son père est déjà mort en 1778, mais que sa mère était encore en vie.

Reims compte une quinzaine de paroisses. Remontons les pages du registre de Saint-Hilaire pour savoir si l'on y retrouve Adrien et Elizabeth. Leur mariage y apparaît le 26 avril 1774, et nous indique qu'Adrien a environ 34 ans, ce qui le fait naître vers 1740. Son père, Claude est alors toujours en vie, et huissier au Châtelet de Paris, à la fois siège de la police et cour de justice. La mariée, Élisabeth, a 19 ans. Son père, François Denizart, est dentiste, et sa mère se nomme Marie Jacqueline Friche.

Pour retrouver les actes de baptême d'Adrien et d'Élisabeth, nous allons continuer de remonter dans les registres de la paroisse Saint-Hilaire, car tous deux sont dits « de cette paroisse ». Du côté d'Élisabeth apparaissent plusieurs frères et sœurs. Le père, François

Denizart, est selon les actes chirurgien ou compagnon chirurgien : cela indique qu'il a suivi un cursus d'apprentissage chez un maître de la corporation des chirurgiens. Les corporations, dont les archives ont rarement été conservées après leur suppression pendant la Révolution, sont des groupements professionnels qui ont le monopole de l'exercice sur un territoire et s'entendent généralement sur les prix : on est d'abord apprenti, puis compagnon, puis – les places sont limitées – maître. Selon les époques et les régions, les chirurgiens réalisent une multitude d'actes : barbiers, accoucheurs, ou, comme c'est ici le cas, dentiste. Sur l'un des actes de baptême de ses enfants, il est précisé que Marie-Jacqueline Friche, la mère d'Élisabeth, est maîtresse sage-femme : on voit ici à quel point rechercher les informations qui concernent les frères et sœurs peut s'avérer capital pour connaître ses propres ancêtres. On peut supposer que le couple Denizart travaille ensemble. Cependant, impossible de trouver leur mariage. Aucune trace non plus d'Adrien Havé. Comment faire ?

Du côté d'Élisabeth, nous disposons d'une piste : l'un de ses frères, François Anselme, est décédé à Saint-Hilaire de Reims à l'âge de 5 ans et demi, en 1747. Cependant, il n'y est pas né, ce qui indique que c'est entre 1742 et 1747 que la famille a rejoint la paroisse. Outre ses parents, Élisabeth a donc peut-être des frères et sœurs plus âgés qu'elle qui se sont mariés, sont décédés à Reims et sur les actes desquels sera peut-être inscrite une paroisse d'origine. C'est le cas de Pierre François Denizart, décédé à Reims longtemps après, le 23 décembre 1814. Son âge au décès indique qu'il est né vers 1744, avant Élisabeth, et bien loin de Reims... à Versailles.

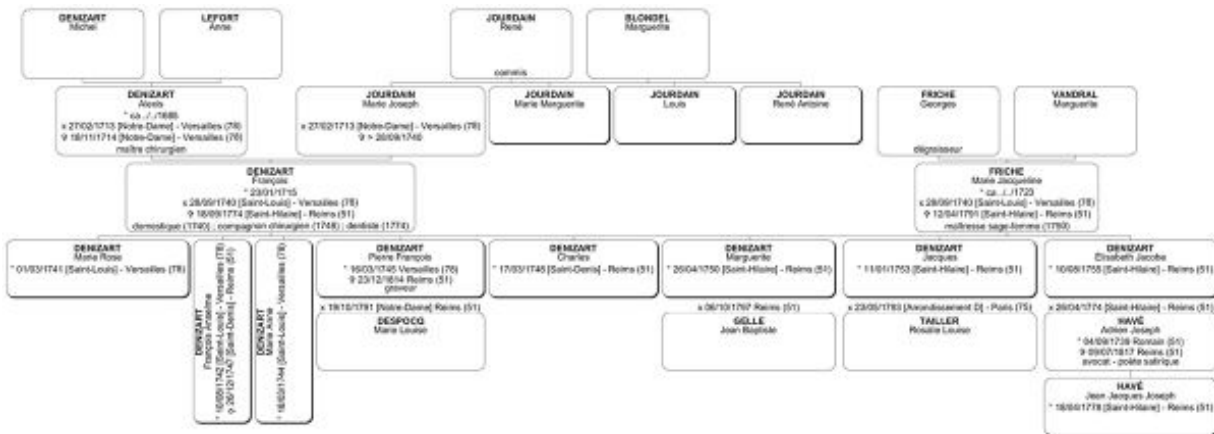
Versailles compte moins de paroisses que Reims, mais comme elles sont très denses, des tables ont été réalisées. En consultant les tables sur le site des archives départementales des Yvelines, on trouve le mariage de François Denizart et Marie Jacqueline Friche à la paroisse

Saint-Louis, le 28 septembre 1740. François Denizart est alors « domestique chez M. Doubonton, âgé de 25 ans et demi, fils de défunt Alexis Denizart et de Marie Joseph Jourdain ». Marie Jacqueline est « âgée de 17 à 18 ans, fille de George Friche, dégraisseur, et de Marguerite Vandral, rue de l'Orangerie ». Le dégraisseur, nous dit le dictionnaire de l'Académie (vous trouverez quantité de dictionnaires anciens sur [cntrl.fr](http://cntrl.fr)), est celui « qui dégraisse les habits, les étoffes », en d'autres termes il est l'ancêtre du pressing. Domestique à 25 ans, comment François Denizart a-t-il pu devenir compagnon chirurgien ? C'est l'acte de mariage de ses parents, passé le 27 février 1713 à Notre-Dame de Versailles et l'acte de sépulture de son père qui nous donnent la réponse : Alexis, maître chirurgien, est décédé « subitement » le 18 novembre 1714 à 29 ans. François Denizart est né posthume, le 23 janvier 1715. Son parrain est fils d'un valet de garde de robe du roy, sa marraine fille du valet de chambre d'un aristocrate. La mort de son père a donc vraisemblablement contraint François Denizart à travailler dans sa jeunesse comme domestique, tout en gardant un réseau suffisant pour pouvoir devenir compagnon, sans atteindre comme Alexis le grade de maître. Ce qui pouvait ressembler à l'ascension sociale d'un jeune domestique s'apparente davantage aux conséquences d'un accident de la vie, même si la question mérite d'être creusée davantage : les répertoires des notaires de Versailles, qui sont en ligne, nous renseigneraient peut-être sur l'existence d'un contrat de mariage, d'un testament d'Alexis ou d'un contrat d'apprentissage de son fils. Ici encore, consulter des sources et des institutions différentes peut se révéler fructueux.

Du côté des Havé, nous savons que le père d'Adrien est huissier au Châtelet de Paris. Avant de nous diriger vers ce qui reste des registres paroissiaux parisiens – dont une grande partie a brûlé durant la

Commune – vérifions comme pour les Denizart qu'un acte de mariage ou de décès à Reims ne pourrait pas nous indiquer la paroisse d'origine d'Adrien ou de son père. L'acte de décès d'Adrien Joseph, mort à Reims le 9 juillet 1817, indique qu'il est né en 1739, non à Paris mais à Romain, dans la Marne, où ses parents se sont également mariés le 22 septembre 1738. Cet acte nous confirme que si la famille de Jeanne Debaye, la mariée, habite Romain, d'où le choix du lieu pour le mariage, l'époux, Claude Havé, fils d'un huissier royal de Reims, vient bien de la paroisse Saint-Hilaire, où on le retrouve dernier garçon d'une famille de seize enfants. Le mariage de ses parents, Jean Hyacinthe Havé et Barbe Serlet, montre que ses deux grands-pères Jean Havé et Pierre Serlet étaient le premier sergent royal, le second huissier royal. Tandis que le sergent est chargé d'exécuter des décisions (arrêter des individus, saisir des biens...), l'huissier est celui qui garde les portes, et dans certains cas signifie les actes de justice. On est là dans un milieu d'officiers subalternes, différent de celui des Denizart, où l'on n'entre pas en ayant fait un apprentissage mais en achetant une charge. Parmi les provisions d'office conservées aux Archives nationales figurent d'ailleurs celle de Claude Havé, entré comme huissier sergent à verge (nom des huissiers dans les cours de justice) au Châtelet de Paris en 1737 (cote V/1/311, pièce 356), et celles de son frère Jean Hyacinthe Louis, d'abord sergent comme son grand-père puis huissier audiencier aux Eaux et forêts, un métier sans doute moins mouvementé.

## L'ARBRE DES DENIZART (GÉNÉATIQUE)



Sous l'Ancien Régime, les différentes branches de votre arbre vous conduiront sur des chemins parfois très différents, des laboureurs des zones rurales aux artisans organisés en corporations, en passant par les possesseurs d'offices et la noblesse. Si les registres paroissiaux ne sont pas si éloignés des actes d'état civil, vous découvrirez néanmoins une société organisée très différemment. Vous serez également amené à multiplier les bases de données que vous utiliserez pour mener vos recherches plus efficacement. Par exemple, celle qui précède a été réalisée en consultant les archives départementales, mais aussi en faisant appel aux relevés gratuits du site [marne-archive.com](http://marne-archive.com), aux sites Filae et Geneanet, ainsi qu'aux relevés associatifs du Centre généalogique et héraldique de la Marne et du Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines. Le nom d'Adrien Joseph Havé, qui, en plus d'être avocat, s'occupait des *Affiches de Reims*, l'un des principaux journaux de la ville à la fin de l'Ancien Régime, peut être trouvé dans plusieurs ouvrages et inventaires disponibles sur Internet, comme celui de son beau-frère le graveur Pierre Denizart. Pour n'importe quelle recherche généalogique, il vous faudra donc compter avec différents sites, qu'ils émanent d'entreprises, d'institutions, d'associations, de chercheurs ou de particuliers. Dans les pages qui

suivent, vous apprendrez à les identifier et à en tirer le meilleur parti pour vos recherches.

**Deuxième partie**

**ALLER PLUS LOIN :  
CHERCHER MIEUX POUR  
MIEUX COMPRENDRE**

# 1

## Accélérer ses recherches avec Internet

On a vu au chapitre précédent comment mener une recherche généalogique dans les règles de l'art, c'est-à-dire en se fondant sur les informations qui figurent dans les archives.

Cependant, les outils pour pouvoir consulter plus rapidement les archives se sont considérablement développés ces dernières années, à la mesure de l'engouement suscité par la généalogie. Partout dans le monde, le microfilmage des archives, qui a précédé leur numérisation de quelques dizaines d'années, doit beaucoup aux mormons, dont la religion prescrit de baptiser les morts, qu'ils se font donc un devoir de pouvoir identifier. Cela a permis, outre la constitution d'une gigantesque collection de registres internationaux conservée à Salt Lake City, de rendre certaines sources accessibles hors des salles d'archives. Aujourd'hui, une partie d'entre elles sont disponibles sous forme numérisée sur le site FamilySearch.

À cette reproduction des archives elles-mêmes, il faut ajouter les relevés, c'est-à-dire des listes informatisées : des bénévoles choisissent qui un village, qui une paroisse et indexent avec plus ou moins de détails les actes qui y sont répertoriés. Ce relevé peut ensuite être



consulté sous forme de liste alphabétique ou chronologique, ou par le biais d'un formulaire de recherche. Un relevé peut porter sur l'état civil, mais aussi sur des types de sources très diverses : listes électorales, archives notariales, registres matricules... Il est alors très rapidement possible d'identifier des familles, des réseaux (les parrains des enfants, les témoins à un mariage sont choisis parmi les parents, mais aussi parmi les proches et les relations de clientèle), y compris pour des périodes plus anciennes. Plus simplement, vous pouvez ainsi savoir si le patronyme que vous recherchez est rare ou courant et si vos ancêtres possèdent des homonymes. Ces travaux sont aussi très utiles pour la démographie historique, comme l'a démontré l'enquête TRA lancée par Jacques Dupâquier, dont l'équipe a étudié sur plusieurs siècles des porteurs de patronymes commençant par ces trois lettres. Longtemps, les relevés ont quasi exclusivement été menés par les associations de généalogie, qui en déposaient le plus souvent une copie en mairie ou aux archives départementales, mais en réservaient généralement par ailleurs la consultation à leurs seuls abonnés. Pour que leurs adhérents puissent également consulter les données d'autres associations sans avoir à rejoindre chacune d'entre elles, certaines se sont regroupées pour créer un site nommé GeneaBank, sur lequel un système de points permet d'accéder à une base de données commune à toute la France.

Depuis la numérisation des registres, des groupes plus informels se sont également constitués, souvent dans l'idée de rendre les relevés accessibles à tous gratuitement : comme il n'est plus nécessaire de se déplacer pour les archives courantes, il est beaucoup plus facile de trouver des volontaires dans le monde entier que dans la seule région étudiée. Ainsi l'association Arbre, qui a débuté dans la Marne avec le site [marne-archive.com](http://marne-archive.com), couvre aujourd'hui une

dizaine de départements. Certaines archives publiques proposent même d'indexer les données directement sur leur site.

Après plusieurs décennies passées à effectuer des relevés sous forme de tables puis à rechercher l'original sous forme microfilmée ou numérique, il s'agit désormais de les relier directement aux actes concernés, soit en menant vers le lien pérenne (aussi appelé lien ARK ou permalien) figurant sur le site des archives, soit en hébergeant soi-même les images. C'est ce que proposent de plus en plus d'associations et de groupes divers, mais aussi les mastodontes du secteur comme Filae, Ancestry ou MyHeritage, qui font indexer les données à leurs frais et les réservent généralement à leurs abonnés. FamilySearch et Geneanet privilégient plutôt l'indexation collaborative des images par leurs utilisateurs et leur consultation gratuite.

Aux images d'archives indexées ou non, il faut ajouter les arbres généalogiques déposés sur les sites associatifs et généralistes. Ils ont été créés par des généalogistes débutants ou confirmés, qui n'ont pas tous les mêmes objectifs, et les données qu'ils proposent ne sont pas toujours sourcées, c'est-à-dire qu'elles n'indiquent pas nécessairement de quels documents les informations ont été tirées.

Par conséquent, il faut toujours considérer les données trouvées sur ces arbres comme des hypothèses, et prendre le temps de vérifier les informations proposées directement dans les archives plutôt que de céder à la tentation de les recopier automatiquement – ce que certains sites ou logiciels proposent. Dans les options de recherche ou les résultats, il sera souvent possible de filtrer les types de sources, ce qui vous permettra si vous le souhaitez de les limiter aux seuls relevés et images d'archives ou arbres mentionnant des sources, à l'exclusion des arbres qui n'en proposent pas.

Vous trouverez en fin de volume une liste de sites qui pourront être utiles pour vos recherches. De manière générale, lorsque vous avez identifié les régions d'origine de vos ancêtres les plus proches, demandez-vous où peuvent se trouver les informations qui vous intéressent : s'agit-il de sites d'entreprises (Filae, Geneanet, MyHeritage...), d'associations, ou encore d'acteurs publics (archives départementales, nationales...) ? Existe-t-il des relevés gratuits pour ce département ? S'il existe des relevés payants, en avez-vous besoin ? Sur quels sites figurent-ils, et qu'est-ce que ces sites proposent d'autre (par exemple des relevés issus d'autres lieux qui vous intéressent, des fonctionnalités de recherche automatisée, des informations sur l'histoire locale, la possibilité de créer votre arbre, des formations ou de l'entraide...) ? Savoir où chercher et bien chercher vous rendra plus efficace. Il peut être utile, selon le temps que vous avez à consacrer à faire votre généalogie et les régions d'origine de vos ancêtres, de vous abonner à un site ou d'adhérer à une association, ne serait-ce que pour soutenir leur action, mais vous avez tout à gagner à vérifier dans un premier temps que les informations que vous recherchez sont susceptibles d'y figurer, et il n'y a généralement pas besoin de déboursier un centime pour cela. Les associations indiqueront sur leurs sites quels relevés ont été réalisés, et certaines d'entre elles, tout comme les sites d'entreprises, feront apparaître les résultats qui correspondent à votre requête dans une liste, quitte à vous demander par la suite d'adhérer pour y accéder. De manière générale, si votre requête ne génère aucun résultat dans la version gratuite, il n'y en aura pas davantage dans la version payante (sauf pour les sites associatifs qui proposent une section réservée à leurs adhérents).

### Bon à savoir

Les adhésions à des associations se font le plus souvent par année civile, c'est-à-dire que vous adhérez du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les abonnements aux sites de généalogie courent quant à eux pour une durée donnée (trois mois, un an...) à partir de la date d'abonnement.

Au-delà des sites d'associations ou d'entreprises, les Archives nationales et certains sites d'archives départementales proposent des bases de données contenant des inventaires et de nombreuses informations nominatives : il est tout à fait possible d'y retrouver vos ancêtres, même si vous n'aurez pas nécessairement accès aux documents dans lesquels ils sont cités. Il faudra alors – si c'est possible – en commander une reproduction, ou aller les consulter en salle de lecture.

Certains sites seront davantage recommandés en ce qui concerne les situations particulières, comme la recherche du parcours d'un militaire (le site Mémoire des Hommes, créé par le ministère de la Défense, est un indispensable), celle d'un étranger (vous privilégieriez alors la base de données Natnum des Archives nationales et le *Journal officiel* publié sur Gallica pour retrouver le dossier de naturalisation concerné, ainsi que l'index du Fichier central de la Sûreté nationale sur le site des Archives nationales), d'habitants des territoires d'outre-mer ou d'anciennes colonies (pensez alors aux Archives nationales d'outre-mer) ou encore celle d'une victime de la Seconde Guerre mondiale (la base nominative de l'International Tracking Service de Bad Arolsen, dont une copie des archives est conservée aux Archives nationales, sera alors un allié précieux).

La France n'est pas le seul pays à s'être lancé dans la numérisation de ses archives. La Pologne a fait de même, ainsi que l'Italie. Le

Royaume-Uni dispose quant à lui d'un système mixte de bases publiques et d'exclusivité d'exploitation de certaines archives par des sociétés privées, tandis que l'Espagne, pays sous régime concordataire, considère ses registres paroissiaux comme des archives privées, ce qui complique leur communication au public et à plus forte raison leur numérisation. Si vous avez beaucoup d'ancêtres à l'étranger, renseignez-vous également sur ce que les grands sites généralistes ont à vous proposer. FamilySearch en particulier met en ligne gratuitement les numérisations de certains de ses microfilms.

Enfin, ne négligez pas les moteurs de recherche classiques. Vos ancêtres ont peut-être été cités dans des articles scientifiques, des monographies, ou tout simplement des blogs ou des sites de particuliers. Gallica, le site de la Bibliothèque nationale, ou encore la bibliothèque généalogique du site Geneanet contiennent de nombreux documents numérisés qui vous seront peut-être utiles. Google Books, où beaucoup d'ouvrages sont également numérisés ou accessibles par extraits, pourra aussi vous être d'une grande aide. Il s'agira ensuite pour vous de déterminer dans quelle base de données ou bibliothèque vous pourrez consulter l'original si tout le document n'est pas numérisé (pour cela, vous pouvez par exemple consulter les sites [sudoc.abes.fr](http://sudoc.abes.fr), [worldcat.org](http://worldcat.org) ou encore [catalogue.bnf.fr](http://catalogue.bnf.fr) pour la Bibliothèque nationale).

Outre les recherches que vous mènerez, vous pourrez également laisser le réseau travailler pour vous. En effet, plusieurs sites, qu'il s'agisse d'acteurs du secteur de la généalogie ou plus largement de moteurs de recherche, proposent des systèmes d'alertes : un mail vous est envoyé lorsque de nouveaux contenus qui vous intéressent sont disponibles. Si les noms sur lesquels vous travaillez ne sont pas parmi les plus courants, c'est une stratégie particulièrement efficace.

### Les Aventuriers de l'acte perdu

En 1900, un auteur de la *Revue historique ardennaise* retranscrit une anecdote qui marqua la région en mai 1776 : « On mande de Savigny, dans le duché de Rethel, que le sieur Nicolas Petit, âgé de 82 ans, et Catherine Lampson, son épouse, âgée de 84 ans, ont renouvelé depuis peu [...] la soixantième année de leur mariage. Après le dîner qui suivit cette cérémonie, les deux vieillards ont ouvert le bal par un menuet qu'ils ont dansé aux acclamations des convives, et de leurs enfants et petits-enfants qui étaient très nombreux. » Après deux guerres mondiales, les archives de Savigny, tout comme celles des Ardennes, sont devenues très lacunaires, et l'acte de mariage de Nicolas Petit et Catherine Lampson, dont cette source laisse supposer qu'il a été célébré en 1716, n'existe plus. Fort heureusement, il reste la *Revue historique ardennaise*, l'université du Michigan, qui a fait numériser son exemplaire, et Google Books, qui permet aujourd'hui de retrouver cette information en quelques clics.

## 2

# **Au-delà des archives numérisées : bienvenue en salle de lecture !**

Vous avez fait le tour d'Internet, une mention intrigante de contrat de mariage, un ancêtre notable, le nom d'un membre de votre famille dans un inventaire vous ont donné envie d'en savoir davantage, mais les archives dont vous avez besoin ne sont pas numérisées. Il va falloir vous déplacer : la salle de lecture de vos archives préférées n'attend que vous.

Le plus souvent, les archives du département sont situées dans son chef-lieu. Il arrive également que plusieurs dépôts existent et se partagent les archives en fonction de critères chronologiques ou territoriaux (par exemple à Bayonne et Pau pour les Pyrénées-Atlantiques, à Quimper et Brest pour le Finistère ou à Châlons-en-Champagne et Reims pour la Marne). Les archives départementales ont toutes un site internet où ces informations seront indiquées. Il faut le plus souvent prendre rendez-vous à l'avance. L'inscription est gratuite, et vous pourrez la plupart du temps prendre vos propres photographies ou commander des reproductions. Munissez-vous d'un ordinateur ou d'un crayon, mais ne commettez pas l'impair d'entrer

avec un stylo : ils sont le plus souvent interdits pour éviter toute dégradation involontaire des documents, tout comme la nourriture et les boissons. La plupart des salles d'archives fonctionnent avec un système de levées : vous devez indiquer les cotes des documents que vous souhaitez consulter au guichet de la salle de lecture et, à heure fixe (généralement une ou deux fois par heure), les magasiniers vont les chercher. Si vous venez de loin, vous pouvez gagner à consulter les inventaires disponibles sur les sites des archives pour repérer les documents qui vous intéressent, et écrire en amont aux archives pour les leur indiquer en même temps que votre prise de rendez-vous. Cela vous permettra de consulter les premiers documents dès l'ouverture de la salle, plutôt que d'attendre la première levée. Si vous le pouvez, surtout si vous avez plusieurs branches à étudier, menez vos recherches sur plusieurs jours consécutifs : vous pourrez ainsi prendre vos marques en salle de lecture et être véritablement efficace, et même allier généalogie et tourisme.



### Pour bien préparer votre visite aux archives

- **Prenez rendez-vous en amont** : vous ne voudriez pas poser une semaine de congés pour apprendre qu'il n'y a de place en salle de lecture que pour une demi-journée ;
- **Si vous travaillez mieux sur papier**, imprimez les arbres ascendants des familles sur lesquelles vous allez travailler, pour avoir l'ensemble des noms de famille que vous recherchez sous les yeux. Vous pouvez réaliser des listes d'individus par lieu de vie ;
- **Repérez les lieux de vie de vos ancêtres sur une carte** : habitent-ils en ville (auquel cas la visite d'archives municipales pourrait également vous être utile), ou dans une zone très rurale ? Le temps nécessaire pour consulter les sources – par exemple pour retrouver le contrat de mariage de vos rêves – ne sera pas le même dans les deux cas.

Les archivistes classent leurs fonds en suivant une structure commune, même si les détails peuvent varier. Les documents sont organisés en fonction de leur provenance (par exemple le département lui-même, la préfecture, une commune, un notaire, une famille, une entreprise, une école, etc.). Comme un livre de bibliothèque, chaque lot d'archives se voit attribuer une cote qui mentionne sa série, c'est-à-dire le grand groupe de documents dont il fait partie. Voici quelques exemples de séries qui vous permettront de mieux comprendre l'organisation des archives :

<b>Série</b>	<b>Description</b>
B. Cours et juridictions d'Ancien Régime	Les Archives judiciaires, qu'il s'agisse d'un bailliage, d'une petite seigneurie, ou encore de justice consulaire (les ancêtres des tribunaux de commerce).
C. Administrations provinciales d'Ancien Régime	Le contrôle des actes pourra vous intéresser : à partir de 1693, tous les actes passés devant notaire puis également ceux sous seing privé sont inventoriés dans des registres. En 1790, l'enregistrement (en série Q) prend sa suite.
E. Féodalité, communes, bourgeoisie, familles	C'est la série la plus connue des généalogistes : elle contient les registres paroissiaux et l'état civil, mais aussi les fonds des notaires, ceux des corporations ou encore les archives communales lorsqu'elles ont été versées.
M. Administration départementale (jusqu'en 1940)	Vous y trouverez notamment les archives électorales – et leurs commentaires savoureux sur les candidats en périodes de régime autoritaire – et celles de la police.
R. Affaires militaires	C'est là que se trouvent les registres matricules et les informations sur les anciens combattants, les victimes et prisonniers de guerre.
Q. Domaines, enregistrement, hypothèques	L'enregistrement prend la suite du contrôle des actes. À partir de la Révolution, les Hypothèques conservent la transcription d'actes de transfert de propriété.
W. Archives administratives post-1940	C'est notamment dans cette série que se trouve tout ou partie des documents ayant trait à l'Occupation et à la persécution des Juifs et des Nomades.

Ces séries font l'objet d'inventaires de la part des archivistes, ainsi que les sous-séries qui les constituent. Toutes les archives ne sont pas toujours inventoriées en détail, et encore moins indexées, mais il existe parfois des fichiers nominatifs pour certaines sous-séries ou pour des documents remarquables (vous vous surprendrez parfois à consulter des tiroirs emplis de petites fiches réalisées il y a longtemps déjà mais jamais égalées !). Votre tâche consistera donc à consulter les inventaires qui existent, à la recherche des cotes qui pourront vous intéresser.

Par exemple, pour rechercher un acte notarié, si vous ne connaissez ni le notaire ni la date de passation, il y a généralement deux moyens de procéder. Tout d'abord, vous pouvez consulter l'inventaire des archives notariales en série E pour identifier quels notaires exerçaient à proximité du lieu de vie de vos ancêtres. S'il n'y en a pas au village, prenez un plan et regardez si ceux situés aux alentours apparaissent dans l'inventaire (l'ancien et néanmoins très pratique site [locom.org](http://locom.org) vous aidera à obtenir la liste des communes situées dans un certain rayon). L'inconvénient, en fonction de la taille des liasses que vous commanderez, c'est que vous pouvez mettre du temps à déterminer que vous n'êtes pas chez le bon notaire (même si certains d'entre eux ont le bon goût d'avoir des répertoires). L'autre solution consiste donc, pour les actes du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, à consulter d'abord les archives du contrôle des actes ou de l'enregistrement qui recensent une part de plus en plus importante des actes passés sur un territoire donné : comme la zone géographique concernée est beaucoup plus vaste que celle couverte par un seul notaire, cela sera peut-être plus long à dépouiller, mais limitera vos chances de faire chou blanc, surtout si vos ancêtres ont fait appel à un notaire dont les archives ne sont pas parvenues jusqu'à nous, ou si vous êtes dans une grande ville. Dans les deux cas, vous

pouvez maximiser vos chances en consultant d'abord les registres ou les liasses correspondant à des événements dont vous connaissez déjà les dates (par exemple peu avant un mariage pour un contrat de mariage, peu avant un décès pour un testament et peu après pour un inventaire après décès). Tous les actes peuvent apporter des renseignements filiatifs ou conjugaux : il suffit parfois d'une quittance ou d'une procuration pour retrouver le nom de ces parents dont on a hérité il y a longtemps ou ces cousins vivant dans un autre département. Si vous avez la chance d'avoir des ancêtres venant de régions où il était courant de savoir écrire, l'analyse des signatures vous facilitera grandement le travail.

### Bon à savoir

Parfois, ce sont les archives les plus courantes qui vous pousseront en salle de lecture. Voici par exemple l'extrait d'un acte de mariage dont l'orthographe a été légèrement modernisée, passé à Mont-Saint-Père, un village de l'Aisne : « L'an de grâce 1738 et le trois du mois de mai après avoir publié premier et dernier bans de mariage à la messe de paroisse, les parties ayant obtenu dispense des deux autres bans [...], et avoir obtenu dispense de monseigneur l'évêque pour célébrer le mariage le samedi entre Antoine Malot [...] et Marie-Anne Prioux [j'ai] reçu d'eux la promesse et consentement de mariage [...]. L'époux quoique majeur nous a fait voir l'acte d'attestation portant supplication faite à Claude Copineau et à Marguerite de Vertu, sa femme, mère dudit époux, passé devant ledit Adam notaire [...] »

La supplication dont il est question, aussi appelée « sommation respectueuse », consiste pour les personnes de moins de 25 ans à demander par le biais d'un notaire le consentement de parents récalcitrants (ou, comme c'est le cas ici pour Claude Copineau, d'un beau-père). Après trois sommations respectueuses et l'accord de la justice, les futurs époux peuvent se marier en dépit du refus parental sans risquer d'être déshérités. Dans le cas d'Antoine Malot et Marie-Anne Prioux, les parents ont cédé, mais aucun d'entre eux n'est présent au mariage. Leur premier enfant est né quatre mois après, et la dispense des bans tout comme le refus du beau-père s'expliquent probablement par la grossesse de la jeune fille. Les noms et lieux d'exercice du notaire, la date du mariage permettent de retrouver, s'ils ont été conservés, les différents actes de ce type de procédure dans les archives notariales.

ACTE DE MARIAGE MALOT

Leundy grace 1738. Le troisieme du mois de may apres quatre adf.  
 publies premier et demis dans demariage a la memoire de  
 Les parties ayant obtenu dispense des deux autres bras de  
 un moigneur. Lequel des deux ou du grand vicaires et encore  
 apres avoir obtenu permission de monseigneur de la Roche  
 celebre le mariage. Le samedi entre antoine malot fils de deff.  
 Rancour malot et de marguerite de Veuve ses parents et mere d'une  
 part de celle pff. et encore une priere fille de deff. Louis  
 priere et de anne aubert ses parents et mere de la partrie de l'autre  
 d'autre part sans qu'il y ait eu aucune opposition ny  
 empchement. Le pere Torame d'amiens Capucin a Chastillon  
 deservant pour la bene d'ann. Le sur de moit ff. p. de l'autre  
 La promesse et consentement de mariage et fait. Les sermons  
 a coutumes et celebri le mariage dans l'Eglise de St. Pierre le pres  
 de m. priere adam notaire royal de laudubois de laudubois Louis  
 procuroit tous amis de Lepouse et de Lepouse apres que le  
 Epouse quoy que majeur nous a fait. Voir l'acte d'attestation portant  
 l'explication faite a l'aud. de laudubois et a marguerite de Veuve sa  
 femme mere de luy. Epouse par devant le notaire adam notaires a  
 nous ff. p. en date du treize avril demis et auvy apres  
 avoir vu l'acte de l'autre de la. aubert mere de la. Epouse  
 par devant le notaire en date du deux du present mois le  
 loy de quoy le. Epouse assigne auvy rien que les temoins d'unami  
 et Lepouse a de clar. Ne le sava nous vequerir leur serment  
 de m. Le notaire en date du treize avril demis

Adam Dubois Leeg Malot  
 Barbaut Poinlay  
 Pere Torame d'amiens pr. de  
 Capucin de Chastillon de la Roche  
 et deffendant l'acte de  
 moit. Epouse en l'abbaye  
 de m. Le notaire en date du treize

## 3

# Des familles uniques... mais des points communs !

À mesure que vous remonterez dans le temps, vous serez amené à découvrir quantité de détails sur la vie de vos ancêtres. Bien sûr, chaque famille est particulière, mais on peut tout de même dégager certaines tendances en fonction des époques. Voici donc ce que vous risquez de découvrir.

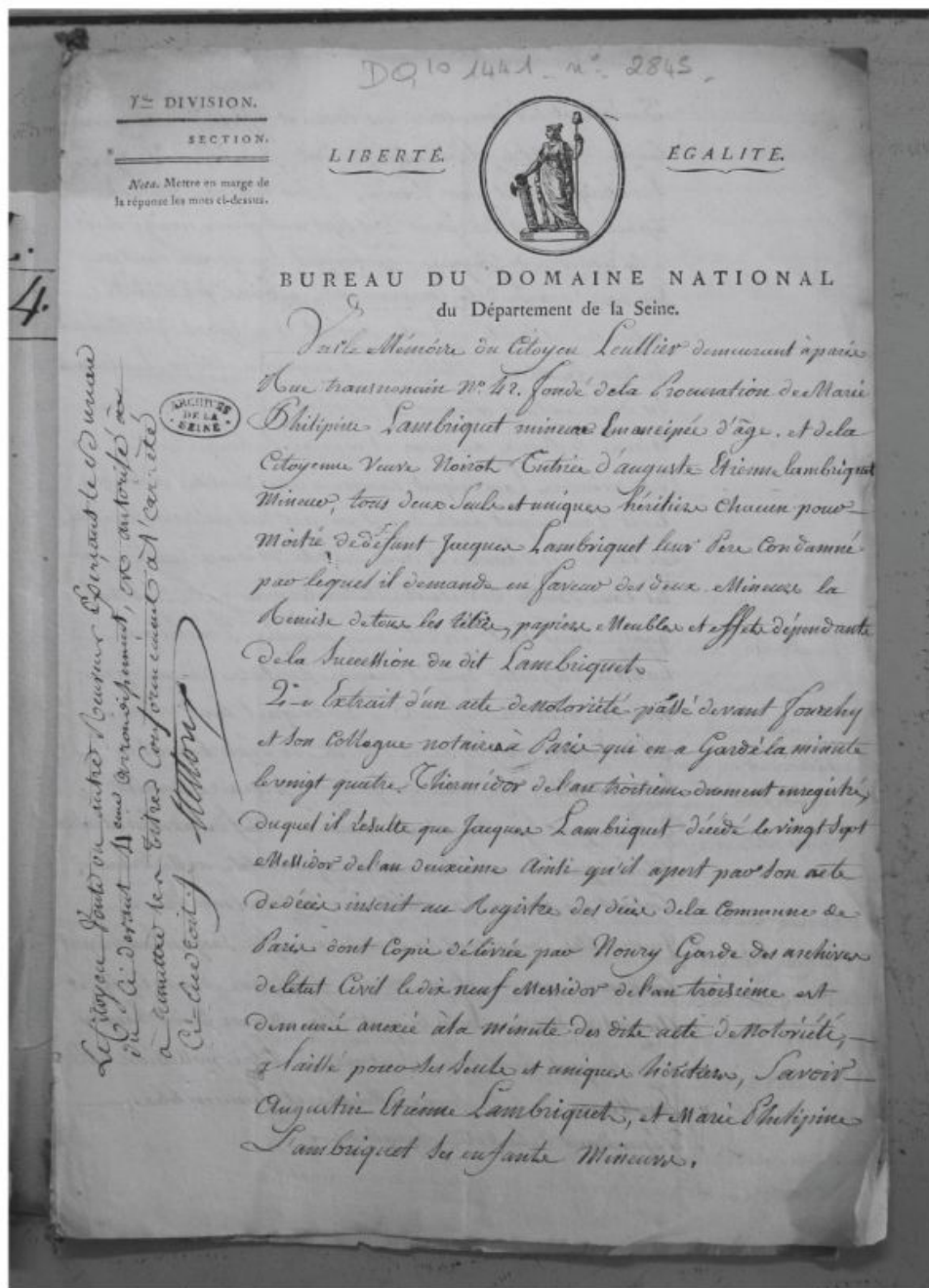
### Au XIX<sup>e</sup> siècle

- **Des prénoms improbables** : Si sous l'Ancien Régime les prénoms sont relativement peu variés, la Révolution française puis le XIX<sup>e</sup> siècle connaissent une importante diversification. Romans, pièces de théâtre, personnages historiques servent désormais à nommer les bébés dans toutes les classes de la population, un phénomène dont Victor Hugo se fait l'écho dans *Les Misérables*, moquant le goût de Mme Thénardier pour les mauvais livres : « Il en résulta que sa fille aînée se nomma Éponine. Quant à la cadette, la pauvre petite faillit se nommer Gulnare ; elle dut à je ne sais quelle heureuse diversion faite

par un roman de Ducray-Duminil, de ne s'appeler qu'Azelma. »  
Ce goût n'a pas toujours été apprécié par les principaux intéressés, qui ont pu choisir un autre prénom d'usage : ne vous étonnez donc pas si vous apprenez que le grand-père connu des jeunes générations sous le nom de Pierre ou Joseph s'appelait en fait Onésiphore ou Charlemagne.



ÉTAT ET REMISE DE TITRES (1794)



© Archives de Paris, DQ10 1441

Marie-Philippine Lambriquet a été élevée avec la fille de Louis XVI et Marie-Antoinette, dont sa mère était femme de chambre. Elle était appelée Ernestine, un prénom tiré d'un roman à la mode. Après la condamnation à mort de son père

pendant la Terreur, elle tente de récupérer des affaires offertes par la famille royale et placées sous scellés.

- **Des soldats** : C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la conscription devient sélective – les appelés étaient tirés au sort et pouvaient se faire remplacer – ; elle sera obligatoire pour tous à partir de 1905, faisant du service militaire un véritable rite de passage. Avant 1867, on parle de listes départementales ou de registres du contingent départemental, et après 1867 de registres matricules, organisés par les bureaux de recrutement. Pour trouver un conscrit, allez sur le site des AD de son lieu de naissance (et de résidence s'il a changé de département par la suite, plusieurs fiches existent peut-être alors), ou sur celui des archives de Paris pour ceux résidant hors de la métropole au moment de la conscription. S'il y a plusieurs bureaux de recrutement, trouvez celui dont dépend votre ancêtre : généralement, les sites proposent une carte, vous pouvez à défaut commencer par consulter ceux du bureau le plus proche du lieu de naissance, mais ce n'est pas toujours le bon. Consultez la table alphabétique des registres matricules de l'année des 20 ans de votre ancêtre pour trouver le numéro de matricule correspondant. Ce numéro vous sert à trouver la fiche dans le bon registre. Outre les informations filiatives et professionnelles que vous pouvez trouver par ailleurs, des indications variées y figurent : niveau d'éducation, apparence physique, informations médicales – particulièrement dans le cas des exemptions et des blessures de guerre –, campagnes auxquelles le soldat a participé, décorations et citations, adresses successives... Il s'agit donc de documents extrêmement riches.

- **Des coupures de presse** : Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la démocratisation de la lecture, la liberté de la presse et l'évolution des techniques d'imprimerie, le nombre de journaux explose, et avec lui l'intérêt du public pour les faits divers. Il est donc tout à fait possible que le nom de vos ancêtres y figure. Pour le savoir, direction *RetroNews*, le site de la Bibliothèque nationale consacré à la presse, mais aussi vos archives départementales et municipales préférées, qui numérisent de plus en plus souvent la presse locale.
- **Des étrangers** : Les humains se sont toujours déplacés, fuyant les guerres ou cherchant ailleurs ce qu'ils ne pouvaient trouver chez eux. En France, c'est surtout à partir du Second Empire, avec la révolution industrielle, que des étrangers, notamment Belges et Italiens, sont venus s'installer. Pour retrouver la trace de ces ancêtres, on peut consulter, s'il y en a, leurs dossiers de naturalisation aux Archives nationales. On peut également vérifier s'il n'y a pas une fiche ou un dossier à leur nom dans le Fichier central de la Sûreté nationale, qui y est également conservé (l'index des dossiers est en ligne) : il contient les noms de plus de deux millions de personnes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquelles de nombreux étrangers, mais aussi des opposants politiques ou encore des personnes suivies par la police des jeux. Les archives départementales conservent également des fonds consacrés aux étrangers, ainsi que des demandes de passeport.

## RYWKA WAJNTAL



© Archives Nationales (France), 19940484/11, 1937-1939

Rywka Wajntal, née à Varsovie en 1864, est venue de Pologne juste avant la Seconde Guerre mondiale pour rejoindre ses enfants et ses petits-enfants. Elle a été déportée après eux, le 10 janvier 1944. La photo qui figure dans son dossier du Fichier central de la Sûreté nationale, aux Archives nationales, est sans doute l'une des dernières qui reste d'elle.

### **Sous l'Ancien Régime**

- **Des archives notariales** : Bien sûr, les actes notariés n'ont pas cessé d'exister depuis, mais c'est sous l'Ancien Régime qu'ils vous seront particulièrement précieux, car outre les informations diverses qu'ils peuvent apporter sur la vie quotidienne de vos ancêtres – inventaires après décès, contrats de mariage, baux... – ils pourront vous aider à retrouver les filiations que les registres paroissiaux indiqueront de moins en moins à mesure que vous remonterez le temps. Certaines

archives départementales ont commencé à les numériser mais elles sont encore rares.

- **Des lois à géométrie variable** : Avant le code Napoléon, le droit français n'est pas unifié. Au nord existent plusieurs droits coutumiers, issus de l'époque médiévale, et au sud le droit écrit, issu du droit romain. Le pouvoir royal opère une homogénéisation très progressive, en particulier en droit de la famille, tout en s'opposant au droit canonique – celui de l'Église – dont la pratique diminue. Ne vous étonnez donc pas si les lois des uns ne sont pas toujours celles des autres.
- **Des nobles et des notables** : Sous l'Ancien Régime, on pouvait acheter une charge publique ; c'est le principe de la vénalité des offices. Certains notables pourront donc être retrouvés en dépouillant les lettres de provisions d'office, conservées en série B (voir p. 53) aux archives départementales, ainsi qu'aux Archives nationales. Statistiquement, il y a de fortes chances pour que la majorité de vos ancêtres soient des agriculteurs. Mais même en zone rurale, il y a des exceptions : parmi eux figurent peut-être des instituteurs, des notaires, des administrateurs au service du seigneur du lieu... ou le seigneur lui-même. Souvent, les ancêtres nobles entrent dans notre généalogie par des femmes qui ont épousé des propriétaires terriens roturiers. Peut-être ces familles vous feront-elles remonter plus loin, mais restez sur vos gardes : la généalogie n'a pas toujours été un loisir, elle a longtemps servi à obtenir un privilège ou à intégrer un corps, et nombre d'arbres ont été enjolivés ou falsifiés pour cela.

**À toutes les époques**

- **Des noms à l'orthographe aléatoire** : L'orthographe des noms de famille a mis très longtemps à se fixer, on en trouve parfois plusieurs dans un même acte ! Pour les heureux descendants d'ancêtres dont les noms commencent par *du, de, le, la*, etc., cherchez bien sûr dans les tables aux différentes lettres concernées [Delavigne, Lavigne (de), Vigne (de la)]. Ne déduisez pas trop vite que deux personnes ne sont pas apparentées. Comme l'écrivait Marcel Proust à propos d'Albertine : « Elle croyait les Simonnet avec deux *n* inférieurs non seulement aux Simonet avec un seul *n*, mais à toutes les autres personnes possibles. Que quelqu'un ait le même nom que vous, sans être de votre famille, est une grande raison de le dédaigner. [...] La haine que nous portons aux autres Simonnet est d'autant plus forte qu'elle n'est pas individuelle, mais se transmet héréditairement. Au bout de deux générations on se souvient seulement de la moue insultante que les grands-parents avaient à l'égard des autres Simonnet ; on ignore la cause ; on ne serait pas étonné d'apprendre que cela a commencé par un assassinat. Jusqu'au jour fréquent où, entre une Simonnet et un Simonnet qui ne sont pas parents du tout, cela finit par un mariage. » Sur la plupart des sites, vous pourrez faire des recherches en utilisant des caractères joker (généralement %, \*, ? ou \_) pour remplacer une ou plusieurs lettres, ce qui s'avère très pratique. Dans votre arbre, vous gagnerez à utiliser une orthographe commune pour identifier facilement les branches anciennes, quitte à préciser les variantes individuelles ou collectives de chaque nom, sans quoi vous risquez de passer à côté de doublons.
- **Des implexes** : Les implexes sont des ancêtres qui apparaissent plusieurs fois dans votre généalogie à la suite d'un mariage de

cousins plus ou moins éloignés (comme les Simonnet). C'est très courant dans les familles royales... mais aussi dans les zones rurales où il y a peu de mobilité géographique, et plus généralement entre familles qui souhaitent préserver un patrimoine. Lorsqu'ils sont connus, ces liens peuvent faire l'objet d'une dispense de consanguinité auprès de l'évêché, ou même du pape (c'est plus cher !). Les enquêtes de dispenses, conservées lorsqu'elles existent aux archives départementales (en série B), sont une véritable mine. Le temps d'identifier les implexes, il arrive donc que vous ayez des doublons dans vos arbres, c'est-à-dire des personnes qui y figurent deux fois de manière bien involontaire, parce que les informations fragmentaires que vous avez ne vous ont pas encore permis d'affirmer avec certitude qu'il s'agit du même individu. La plupart des logiciels vous aident à les repérer.

- **Des âges relatifs** : Nos ancêtres n'étaient pas aussi attachés que nous à la notion d'anniversaire, et ne connaissaient donc pas toujours précisément leur âge. Ceux que vous trouverez sur les actes – âge au décès, âge à la déclaration de naissance d'un enfant, âge au mariage... – sont à prendre avec prudence, et vous constaterez souvent qu'ils ne présentent pas de cohérence globale.
- **Des calendriers différents** : En France, vous serez surtout confronté à deux grands changements de calendrier. Le calendrier julien fut abandonné au profit du calendrier grégorien en décembre 1582. Il présente quelques jours de décalage et est encore en usage aujourd'hui. Cependant, si vous avez des ancêtres venus d'autres pays, certaines dates mentionnées sur les actes qui les concernent correspondront

peut-être au calendrier julien, en usage au Royaume-Uni avant 1752, en Russie avant 1918 ou encore en Grèce avant 1923. L'autre grand changement calendaire fut bien sûr celui impulsé au cours de la Révolution française. Le calendrier républicain, en usage de 1792 à 1806, était composé de douze mois de trente jours dont les noms rappelaient le passage des saisons. Vous trouverez dans la plupart des sites et logiciels des convertisseurs de calendrier qui vous permettront de trouver facilement à quelle date du calendrier grégorien correspond celle que vous aurez lue sur un acte.

- **De l'histoire locale** : Pour comprendre ce qu'ont vécu vos ancêtres, il ne s'agit pas seulement de connaître les documents qui portent leurs noms, mais aussi les événements qu'ils ont pu traverser et l'histoire des lieux qu'ils ont fréquentés. Vous pouvez pour cela consulter les livres publiés sur le village ou la région (les instituteurs ont notamment été invités à écrire l'histoire de leur village en 1898), mais aussi les articles publiés par des chercheurs dans des revues scientifiques (en consultant par exemple pour cela Google Scholars ou [academia.edu](https://www.academia.edu)). Pour avoir une vue d'ensemble, on peut utiliser *Contexte*, le livre écrit à l'intention des généalogistes par Thierry Sabot, et pour le détail, *Mémoire des lieux*, une application du site Geneanet qui se présente sous forme de carte et propose de nombreuses informations sur des points d'intérêt.
- **Des énigmes** : D'où vient cet enfant trouvé, élevé par l'Assistance publique ou par des religieuses ? Qu'est devenu ce jeune paysan engagé dans l'armée napoléonienne et jamais revenu de la campagne de Russie ? Il arrive parfois que nos questions ne trouvent pas de réponse. Mais ne désespérez pas :



tous les mystères ne sont pas insondables, et il arrive que des années après, à l'instant où l'on s'y attendait le moins, on trouve le fin mot de l'énigme.

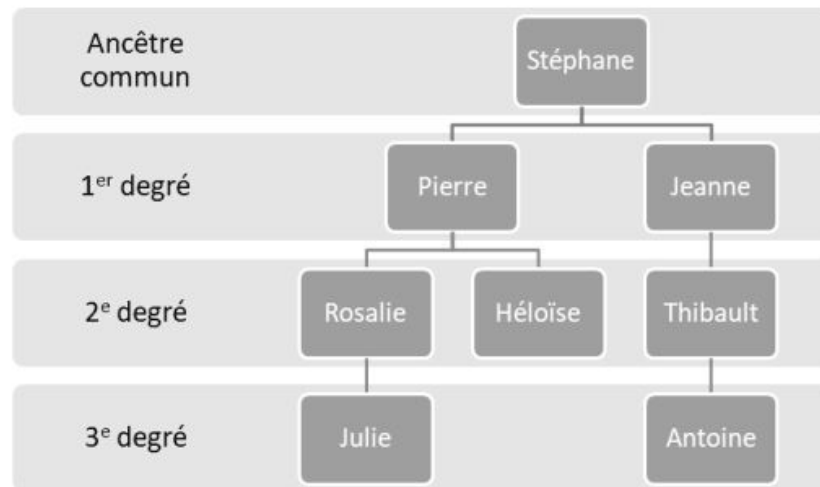
## 4

# Enquêtes généalogiques et lignées imaginées

Longtemps, les historiens ont considéré l'émergence de la pratique généalogique comme un premier pas vers la création de leur discipline : amasser des documents pour en tirer un récit cohérent, déterminer leur authenticité, leur degré de crédibilité, essayer de comprendre les intentions de leurs rédacteurs sont autant de qualités indispensables à l'écriture de l'Histoire. Ce désir de sens se retrouve notamment tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne autour de l'une des généalogies les plus capitales de l'Europe chrétienne : celle de Jésus, qui met en difficulté bien des penseurs. Pourquoi les évangélistes donnent-ils à Jésus des ancêtres différents selon les textes ? Pourquoi la généalogie de Joseph est-elle considérée comme celle de Jésus s'il n'est pas son père ? Pourquoi des frères de Jésus sont-ils mentionnés ? Autant de questions qui entraînent les théologiens à redoubler d'hypothèses et d'érudition pour proposer des logiques de la parenté compatibles avec le dogme, et surtout à développer des outils conceptuels et visuels pour représenter les parentés.

Pourtant, le christianisme n'était pas destiné à accorder autant de place aux considérations généalogiques. La valorisation de la virginité et du célibat incitait l'Église à voir le mariage comme un pis-aller, destiné à ceux qui n'étaient pas en mesure de choisir la meilleure voie vers le salut, et privilégier des parentés spirituelles aux liens du sang. En établissant un système de calcul des degrés de parenté et surtout l'interdiction des mariages consanguins, l'Église a incité les croyants à se marier dans des cercles de parenté d'autant plus distants qu'elle incluait également les parentés par alliance (on parle d'affinités) et les alliances spirituelles (par le parrainage d'un enfant notamment). Si, en 1215, le concile de Latran IV fait passer de sept à quatre (arrière-arrière-grands-parents communs) le nombre de degrés de parenté en deçà desquels une dispense est nécessaire au mariage, l'Église s'impose néanmoins comme interlocutrice indispensable des élites européennes, devenues dépendantes de dispenses épiscopales ou papales pour maintenir leurs biens dans le giron familial. L'obtention d'une dispense résulte d'une enquête et nécessite donc de la part des familles une connaissance des parentés les plus proches, le plus souvent transmise oralement.

## LES DEGRÉS DE PARENTÉ EN DROIT CANON



Quand les personnes ne sont pas à la même génération, on précise les deux degrés en partant du plus ancien. Par exemple, Héroïse et Antoine sont parents du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> degré, Jeanne et Julie du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> degré. Ce sont ces degrés qu'on retrouve sur les dispenses de mariage.

On retrouve ce souci d'enquête avec des objectifs radicalement différents au sein des administrations municipales et royales européennes de l'époque moderne. En France, c'est Colbert qui entame en 1666 une grande enquête sur la noblesse, qui ne prendra fin que sous Louis XV. À cette époque, la noblesse bénéficie d'un ensemble de privilèges, parmi lesquels des exemptions d'impôts et le monopole de l'accès à certains postes, ce qui incite tout un pan de la bourgeoisie et des administrateurs de l'État à vouloir l'intégrer, et ce dernier à demander des preuves aux familles qui disent en faire partie, pour mieux revendiquer son monopole en la matière. En fonction des documents et mémoires envoyés par les familles, analysés par des officiers spécialisés, les magistrats des provinces statuaient sur leur éventuel maintien dans la noblesse, ou leur passage à la roture. Les objectifs de cette enquête ne sont pas

généalogiques, au sens où elles n'ont pas vocation à mentionner les ancêtres les plus lointains des familles concernées, mais ceux qui leur permettent de confirmer leur appartenance à la noblesse.

La spécificité de l'enquête de Colbert, c'est l'exigence de preuves écrites (actes de baptême, contrats de mariage, preuves de possession d'un fief portant hommage ou encore de l'exercice d'un service noble) sur deux cents ans pour les cas les plus complexes, là où la connaissance des lignées aristocratiques se transmettait alors surtout oralement. Aujourd'hui, les documents compilés par les généalogistes royaux sont conservés au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, et constituent plus de 6 800 volumes répartis en plusieurs séries, dont les index alphabétiques sont consultables sur Gallica. Comme l'a montré Roberto Bizzocchi, l'écrit n'est cependant pas tant considéré comme une source que comme un appui à la tradition orale, ce qui explique en partie la production de faux en écriture. De plus, certaines institutions (des ordres de chevalerie, des chapitres religieux, etc.) demandaient des preuves d'appartenance non seulement en lignée paternelle mais aussi en lignée maternelle, ce qui a contribué à valoriser la connaissance des alliances et des ascendances féminines.

Ailleurs en Europe, de telles enquêtes sont réalisées pour des motifs différents. Par exemple, en Allemagne, dès la Renaissance, les bourgeoisies municipales sont enclines à publier leurs généalogies dans des *Familienbücher*, ou « livres de famille ». En Espagne, la noblesse s'identifie aux protagonistes de la Reconquista, et l'expulsion et la conversion forcée des juifs et des musulmans entraînent l'émergence de toute une réflexion sur la pureté du sang et l'honorabilité des hommes : sommés de prouver qu'ils n'ont que des ancêtres vieux chrétiens grâce au témoignage de personnes âgées, des membres de classes sociales même très modestes produisent des actes

leur permettant d'habiter une ville ou d'occuper une petite charge. Là où les enquêtes de Colbert visent à empêcher les usurpations de titres de noblesse, leurs équivalents espagnols veulent discriminer des descendants de musulmans ou de judéoconvers. Cette concurrence entre les familles entraîne même la publication d'ouvrages dénonçant des usurpations de patronymes, qui sont censurés par le pouvoir royal.

Aux mêmes époques, à côté de ces pratiques d'enquête et de contrôle existent d'autres mises en avant de la généalogie dont les objectifs sont différents : il ne s'agit plus d'obtenir ou de conserver un statut, mais d'augmenter son prestige en valorisant l'appartenance à des lignées anciennes, voire antiques, quand elles ne sont pas tout simplement divines. Ces stratégies existaient déjà chez des familles patriciennes de Rome – celle de Jules César disait par exemple descendre du Troyen Énée, lui-même fils de la déesse Aphrodite. Les panégyriques des souverains européens mentionnent régulièrement des parentés antiques, bibliques, ou avec des saints, et certaines familles de la noblesse veulent quant à elles se rattacher aux maisons régnantes. Comme le résume Balthazar de Maynier, auteur d'une *Histoire de la principale noblesse de Provence*<sup>1</sup> :

Le gentilhomme de nom et d'armes prétend tirer son origine d'un Prince souverain, les Rois, les Souverains prétendent venir des premiers Empereurs, & que leurs États n'ayent pas eu des bornes ; ces mouvemens d'ambition & de gloire sont nez avec le monde ; les premières les plus excellentes créatures en ont été animées [...], les premiers Rois, les Souverains de la naissance la plus élevée n'en ont pas été contens ; ils se sont fait venir des Dieux. [...] Jésus Christ [...] du Roi David [...] de qui il s'est fait descendre en tant qu'homme [...]. Les Souverains du Christianisme, les plus grands seigneurs font leur généalogie de plus qu'elle n'est ; ils la rendent inconnüe comme si elle devoit être tombée des cieux.

Un récit généalogique partiellement composé à l'aide d'informations vérifiées contribue à rendre crédibles celles qui le sont beaucoup moins, et il existe un véritable marché de la production d'ouvrages de généalogie familiale à l'époque moderne. Plusieurs recueils sur la noblesse ou la bourgeoisie sont par exemple publiés par souscription des familles elles-mêmes, qui font parvenir aux auteurs les informations à faire figurer. Les échanges entre érudits et chargés de contrôle pour le compte des États contribuent cependant à une diffusion progressive du savoir et des méthodes généalogiques.

En réalisant votre généalogie, vous vous apercevrez peut-être que certains membres de votre famille ont fait partie de la noblesse. Sur les actes qui les concernent, ils seront généralement qualifiés d'écuyer, de chevalier ou de tout autre titre qui les concerne (baron, vicomte, comte, marquis, duc, prince, douairière pour une femme). En revanche, une particule, un blason, la mention « noble homme » et même la possession d'une seigneurie ne sont en rien synonymes de noblesse. Il ne s'agit pas de dire qu'aucune source n'est crédible et qu'il est impossible de remonter sa généalogie jusqu'à des périodes anciennes : cela arrive très fréquemment. Seulement, lorsqu'on étudie des familles à l'aide de généalogies imprimées ou de dossiers de preuve d'appartenance à une catégorie sociale, il est important d'avoir à l'esprit ce contexte particulier de production d'informations. Il faudra dans la mesure du possible prendre soin de vérifier ce que vous trouverez en utilisant d'autres types de documents. Quand bien même vous réaliseriez que vous ne descendez peut-être pas de Guillaume le Conquérant ou de Charlemagne, vous n'en aurez pas moins accès à des informations sur vos ancêtres de l'époque moderne qui ont transmis ou étoffé ce récit familial, sur leurs ambitions et leurs réseaux de clientèle. C'est peut-être moins spectaculaire, mais tout aussi précieux.

**Troisième partie**  
**AUTOUR DE LA GÉNÉALOGIE**



# 1

## **Publier, liker, partager : la généalogie à l'heure des réseaux sociaux**

La numérisation des archives les plus couramment utilisées par les généalogistes, le développement de logiciels et de sites permettant d'avoir une vision beaucoup plus globale de ses propres recherches, mais aussi des informations immédiatement disponibles, ne constituent qu'une partie des transformations d'ampleur de ces dernières années. En effet, tous ces moyens s'adressent à des personnes qui s'intéressent déjà à la généalogie. Cependant, avec l'essor des réseaux sociaux, des sites beaucoup plus généralistes servent désormais de lieux d'échange, de partage et d'entraide entre généalogistes : recherches familiales et histoire locale s'invitent ainsi non seulement sur les pages de ceux qui les pratiquent, mais aussi par ricochet sur celles de leurs contacts, contribuant à initier de nouvelles personnes. Les pages Facebook généralistes ou locales en particulier sont nombreuses et regroupent parfois des milliers d'internautes, et nombre d'institutions culturelles ont compris l'intérêt qu'elles pouvaient avoir à se trouver sur Instagram. Twitter bénéficie d'une communauté plus restreinte mais très active.

Outre un arbre en ligne, de nombreux généalogistes amateurs publient leurs recherches à travers des billets de blogs. Vous tomberez sans doute sur l'un ou l'autre d'entre eux lorsque vous rechercherez des informations liées à l'histoire locale ou sur des fonds particuliers. C'est pour eux une manière de donner davantage de corps à leurs ancêtres, d'aller au-delà des quelques dates et lieux glanés lors d'une recherche basique. Les blogs contiennent donc des récits de recherche et des difficultés qu'elles occasionnent, des résolutions d'énigmes à rebondissements, et aussi parfois des textes beaucoup plus personnels, qui expliquent en partie l'intérêt de l'auteur pour la généalogie et l'histoire familiale. La relative facilité avec laquelle on peut aujourd'hui partager des photos, réaliser des graphiques, modifier l'ergonomie d'une page personnelle sans connaissances techniques particulières (Wordpress est l'un des modèles du genre) a largement contribué à l'essor des blogs généalogiques.

Nombre d'entre eux participent à des projets communs, notamment le Challenge AZ, inspiré des pratiques des généalogistes anglo-saxons, qui se tient annuellement. Il s'agit de publier chaque jour un contenu lié à un sujet commençant par une lettre de l'alphabet correspondant à un prénom, un thème, une ville... et de le mettre en valeur dans le titre de l'article, par exemple : « B comme bâtard », « D comme dispense », « R comme Royan » ou encore « Z comme Zoé ». Pendant un mois, de nombreuses questions sont ainsi évoquées, provoquant une émulation certaine dans la communauté généalogique. Si vous êtes amateur de réseaux sociaux et plus largement de lecture sur support numérique, vous inscrire aux pages qui vous intéressent le plus et parcourir les blogs de généalogie constitue une excellente manière de se former.

Sites et réseaux sociaux permettent également de réunir les membres d'une famille ou les porteurs d'un même nom, ce qui

facilitera d'autant l'organisation de cousinades et l'échange de documents entre passionnés de généalogie, mais aussi avec tous ceux qui sont intéressés par ces recherches sans pour autant souhaiter les mener eux-mêmes.

On pourrait penser que cette généralisation du virtuel se fait au détriment d'autres sociabilités induites par la généalogie, que ce soit en salle de lecture ou au sein d'associations locales. Si les échanges s'en trouvent profondément transformés, ils sont aussi renouvelés. Comme l'a montré l'étude réalisée par Aliénor Samuel-Hervé, on trouve les généalogistes aguerris sur tous les fronts : à la fois adhérents d'associations, clients d'entreprises et créateurs de leurs propres sites, livres ou blogs, ils contribuent à démocratiser la généalogie partout où c'est possible, et les échanges permis par le Net débouchent souvent sur des rencontres physiques lors de congrès ou de salons. Ceux qui ont moins de temps, ceux dont la santé ne leur permet plus de se déplacer peuvent ainsi continuer d'être intégrés à une communauté généalogique diverse et très active.

## 2

# La psychogénéalogie

La psychogénéalogie a connu un succès important ces dernières années. Il s'agit avant tout d'une forme particulière de thérapie. Pour Anne Ancelin Schützenberger, qui a contribué à définir cette notion dans les années quatre-vingt, « le terme s'applique à une généalogie recadrée dans le contexte des recherches en psychologie : psycho-histoire, travail contextuel, constellations cliniques de la psychanalyse, travail de recherche sur la communication non verbale telle que langage du corps, lapsus verbaux, mises en acte, actes manqués, “fuites corporelles” de notre vécu par l'expression involontaire du corps (respiration, émotion ressentie, chaleur ou, au contraire, “froid glacial, mortel”) ».

La psychogénéalogie se distingue de la généalogie par plusieurs aspects : là où en généalogie trouver les informations sur ses ancêtres est une fin, en psychogénéalogie, c'est avant tout un moyen. Cette technique de thérapie vise à mettre fin à des non-dits et à des situations irrésolues, à comprendre quels fonctionnements, quelles loyautés, quelles injonctions paradoxales, quels traumas ont pu se transmettre sur plusieurs générations, conduisant à des interdits ou des identités souvent intériorisés. Là où la généalogie se base avant tout sur des sources extérieures pour remonter dans le temps et

retrouver des informations perdues ou cachées, la psychogénéalogie vise avant tout à mettre de l'ordre dans les informations qu'on possède déjà au sein de la famille, à comprendre comment le récit familial s'est construit et quels éléments ont pu prendre une importance démesurée dans notre vie.

En psychogénéalogie, après avoir interrogé les membres de la famille, on travaille à l'aide d'un géosociogramme, une sorte d'arbre généalogique indiquant non seulement les principaux événements de la vie des individus, mais également les relations qu'ils entretiennent entre eux. L'objectif est de repérer des schémas qui se répètent ainsi que des dates anniversaires autour desquelles un mal-être ou des habitudes particulières se révéleraient. Bien sûr, il y a des traumatismes – enfants décédés, illégitimes, abandonnés ou adoptés, guerres, catastrophes naturelles, accidents –, mais aussi plus largement des fonctionnements, des stratégies qui constituent autant d'héritages transgénérationnels. Une fois les origines du mal-être identifiées, le thérapeute incite le patient à effectuer un rituel de résolution, met en scène un psychodrame... Tout dépend des techniques pratiquées et des particularités de l'histoire de chacun. Au-delà des expériences négatives, la psychogénéalogie vise à pouvoir se retrouver, et à devenir libre de « butiner dans le jardin familial », comme le dit très joliment Anne Ancelin Schützenberger. Si vous souhaitez aller voir un praticien, n'hésitez pas à l'interroger sur sa formation et ses qualifications, pour savoir si elles correspondent à ce que vous recherchez (le titre de psychothérapeute est désormais encadré, mais pas celui de psychopraticien).

## 3

# De l'onomastique à l'ADN

### Des possibilités inégalées

Longtemps, l'onomastique a représenté une porte d'entrée privilégiée vers la généalogie : des ouvrages spécialisés permettaient de trouver facilement la signification des noms de famille les plus courants, et parfois leur origine géographique. Des bases de données servent désormais à analyser également la répartition géographique d'un nom de famille à travers le temps. Les noms de famille étant généralement apparus au XII<sup>e</sup> siècle, pour faire face à l'accroissement démographique, étudier l'onomastique est un moyen rapide, quoique imprécis, d'avoir des informations sur son histoire familiale. Certains apprennent ainsi le nom de baptême d'un de leurs ancêtres (Martin, Lucas...), sa profession (Boulangier, Maréchal...), son apparence physique (Leroux, Leblanc...), l'emplacement de son lieu de vie (Duval, Laplace...), son surnom, ou encore son rang. Pour ceux dont le nom est une spécificité locale, il est même possible de déterminer très précisément le lieu d'origine. C'est une recherche rapide, et beaucoup la réalisent en deux clics sur Internet, sans nécessairement poursuivre plus avant leur généalogie.

Désormais, ce sont surtout les analyses ADN qui ont les faveurs des amateurs de recherches rapides d'origine familiale. Encore confidentielles il y a quelques années, elles sont aujourd'hui toujours interdites en France mais très répandues à travers le monde.

En effet, les résultats des analyses ADN sont basés sur des données biologiques, ce qui permet aux entreprises de vendre à leurs clients la promesse d'origines ethniques scientifiquement vérifiées. Ces analyses ne se bornent ni aux limites temporelles d'une recherche généalogique classique ni à celles de l'onomastique. Non seulement elles promettent de remonter plus loin, mais de ce fait elles concernent tout le monde, y compris ceux dont les ancêtres ne possèdent d'état civil que depuis peu de temps. À cela, il faut ajouter l'analyse de données concernant la santé, et avec elle la connaissance de prédispositions à certaines maladies et des conseils pour les éviter. Les tests ADN ont donc largement contribué au succès de mastodontes de la généalogie comme Ancestry ou MyHeritage.

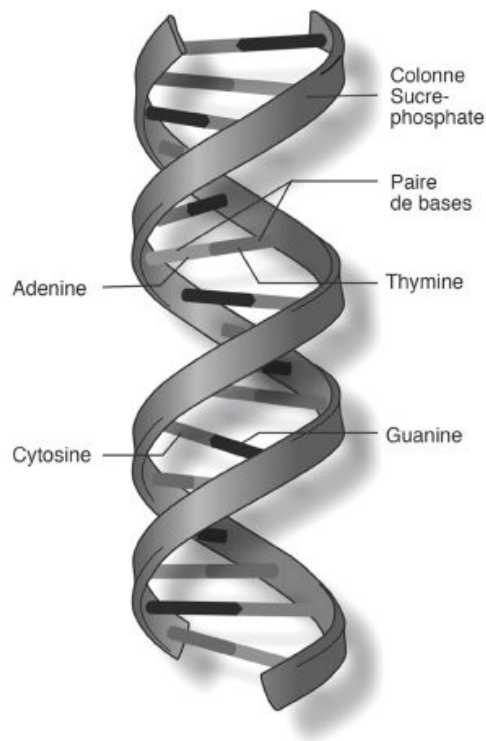
## **Les bases de l'analyse ADN**

Pour comprendre comment fonctionne un test, il faut d'abord revenir brièvement sur l'histoire de notre corps. À l'exception des globules rouges, nos cellules contiennent toutes un noyau dans lequel se trouvent vingt-trois paires de chromosomes : chacun de nos parents apporte la moitié de notre patrimoine génétique, qui se trouve recombinaison, sauf pour les chromosomes Y, qui déterminent le sexe des hommes. Chez les femmes, la paire de chromosomes sexuels est composée de deux chromosomes X.

L'ADN contenu dans les chromosomes sert de support chimique à notre information génétique, qui indique notamment aux cellules comment créer les dizaines de milliers de protéines indispensables à

notre corps. L'ADN prend la forme d'une double hélice, constituée de deux chaînes composées d'une succession de nucléotides disposant chacun d'une de ces quatre bases : l'adénine, la thymine, la guanine et la cytosine (dans les résultats des tests, on note leurs initiales A, T, G, C). Chaque base est liée à une base de la chaîne opposée, A avec T et C avec G. Notre génome contient 3,2 milliards de paires de base !

#### LA STRUCTURE DE L'ADN



© D'après une illustration Courtesy : National Human Genome Research Institute / [www.genome.gov](http://www.genome.gov)

Il existe trois grands types de tests réalisés en généalogie génétique. Le plus courant est le test autosomal (ou d'ADN nucléaire), portant sur les vingt-deux paires de chromosomes qui ne déterminent pas notre sexe, et sont donc un composite d'une partie



de l'ADN de chacun des parents. Certaines entreprises ajoutent dans ce test l'analyse du ou des chromosomes X.

Pour mieux comprendre comment fonctionne un test, imaginons que l'ADN est une tablette de chocolat aux noisettes (si, si, les noisettes sont importantes<sup>1</sup> !). Vous avez hérité d'environ un quart des morceaux de chacun de vos grands-parents, et ces morceaux, qui ne font pas tous la même longueur, se sont recombinaés entre eux : à un carré de votre grand-père paternel peuvent succéder trois carrés de votre grand-mère paternelle, etc.

Le test ADN va essentiellement mesurer deux choses.

La première, c'est la disposition des petits morceaux de noisette (vous étiez prévenus !). Deux êtres humains pris au hasard partagent 99,5 % d'ADN commun : le chocolat. Il ne s'agit pas de séquencer tout l'ADN d'une personne, même si cette solution encore onéreuse se démocratisera peut-être dans les années à venir. Les entreprises réalisent un génotypage – à l'heure actuelle, elles analysent entre 600 000 et 800 000 marqueurs – c'est-à-dire qu'elles recherchent à des endroits précis des chromosomes les 0,5 % de cas où, au lieu du chocolat attendu, votre ADN contient une mutation, un éclat de noisette. En effet, la disposition de ces éclats de noisette étant très différente selon les tablettes, on peut estimer que si vous en avez un certain nombre en commun avec quelqu'un d'autre, vous avez un ancêtre commun. La grande majorité de ces variations sont des SNP (*single nucleotide polymorphism*, « polymorphisme d'un seul nucléotide », PSN en français), terme que vous retrouverez sur les sites de généalogie génétique. L'étude des SNP permet de déterminer l'appartenance à un haplogroupe. Originellement, le terme sert à désigner un grand groupe d'haplotypes, c'est-à-dire des informations génétiques qui sont ordinairement transmises ensemble. Il est

généralement utilisé pour désigner les groupes humains qui partagent un patrimoine génétique commun.

D'autres marqueurs, les STR (*short tandem repeat*), sont également utilisés pour rechercher des parentés proches : il s'agit de courtes séquences d'ADN de deux à six paires de bases qui se répètent. Comme ce type de mutation arrive beaucoup plus fréquemment que celles des SNP, les personnes qui présentent un certain nombre de STR communs sont nécessairement de proches parents. Les STR sont donc utilisés pour les tests de paternité et l'étude des traces laissées sur les scènes de crime. Les SNP sont de plus en plus souvent analysés comme marqueurs complémentaires pour ce type de recherche.

Chaque série de morceaux de noisette constitue un segment d'ADN. Une fois les morceaux de noisette communs identifiés, on va mesurer quelle distance génétique les sépare : selon le chromosome concerné, cette distance peut changer. On la mesure en centimorgans (cM), un terme que vous retrouverez souvent sur les sites de généalogie génétique. On considère qu'un segment de 7 cM ne peut pas être dû au hasard, mais il faut au moins 0,7 % d'ADN partagé (soit environ 50 cM) pour qu'on puisse postuler un lien de parenté quasi certain.

Au test autosomal, il faut ajouter deux autres tests, qui permettent d'explorer les lignées maternelle et paternelle.

Pour en savoir davantage sur le patrimoine génétique de la mère, on peut analyser l'ADN contenu dans les mitochondries des cellules (ADN mt), qui est différent de notre ADN nucléaire et a la particularité d'être transmis de mère à enfant et de muter beaucoup plus souvent. Les tests d'ADN mt ont été grandement popularisés par le livre du biologiste britannique Bryan Sykes, *Les Sept filles d'Ève*<sup>2</sup>, et ont contribué à résoudre des énigmes historiques. De la même

manière, il est possible pour les hommes de tester l'ADN du chromosome Y, transmis de père en fils.

L'analyse des mutations à grande échelle de l'ADN mt et de l'ADN Y des contemporains et de vestiges archéologiques est particulièrement prisée en généalogie génétique, dans la mesure où elle contribue à retracer des déplacements de population vieux de plusieurs dizaines de milliers d'années. Grâce à l'étude des vestiges archéologiques, l'analyse des mutations survenues au cours du temps est utile pour réaliser un arbre phylogénétique distinguant différents haplogroupes qui ont ou non hérité de ces mutations. L'appartenance à tel ou tel haplogroupe permet donc de connaître les migrations de très lointains ancêtres.

Les tests autosomaux portent eux aussi la promesse de la révélation d'une origine ethnique. Ces résultats sont à prendre avec des pincettes, et nombreux sont ceux qui, ayant effectué plusieurs tests par des entreprises différentes ont reçu des résultats ne leur prêtant pas les mêmes origines. Alors d'où vient ce sang italien attribué à des Normands de père en fils, pourquoi ces origines britanniques attribuées à une Hongroise ? Pour le comprendre, il faut revenir à la manière dont sont réalisées les comparaisons. Lorsque vous faites un test, votre ADN n'est pas seulement génotypé, il est comparé aux autres ADN de la base de données de l'entreprise. Toutes ne testent pas les mêmes gènes, et toutes n'ont pas la même base de données. Aux échantillons d'ADN, il faut ajouter quantité d'informations que les entreprises demandent à leurs clients : leur lieu d'origine, mais aussi celui de leurs parents et grands-parents. C'est à partir de ces informations qu'une partie des ADN collectés va être considéré comme des références pour une région donnée. Grâce à une analyse statistique, il est donc possible d'associer certaines mutations à des zones géographiques. À l'heure actuelle, cela vaut

cependant essentiellement pour des régions très vastes : lorsque vous accédez à vos résultats, n'oubliez pas de vérifier le degré de certitude des informations transmises, qui sera généralement mentionné. Par ailleurs, il n'est pas forcément pertinent d'attribuer à des composantes biologiques une signification nationale ou ethnique. Avoir eu des ancêtres qui, il y a très longtemps, ont vécu dans la plaine du Pô ou l'actuel Yorkshire ne suffit pas à en faire des Italiens ou des Britanniques au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

## **Au-delà de la généalogie, des enjeux multiples**

La généralisation des analyses ADN est récente, et les informations qu'elles permettent d'obtenir très prometteuses, mais nous avons désormais suffisamment de recul pour pouvoir également en mesurer les enjeux. Le premier, et non des moindres, est d'être confronté à des informations qu'on ignorait sur sa filiation ou celle d'un proche. Aux États-Unis, des associations se créent autour des NPE (*Non-Parental Events / Not Parent Expected*) pour réunir ceux qui ont eu la surprise de découvrir que celui ou celle qu'ils pensaient être leur parent biologique ne l'était pas, et les guider pour faire les choix difficiles qui suivent généralement pareille révélation. De la même manière, les tests ADN ont permis à des personnes qui ignoraient l'identité de leurs parents de retrouver leur trace, et la rencontre de fratries dispersées. Bien des généalogistes comptent sur les progrès de la science et la multiplication des tests pour pouvoir mettre un nom sur ce « père inconnu » du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle dont plus rien ne semblait permettre de déterminer l'identité. *A contrario*, les tests peuvent aussi confirmer, par comparaison avec l'ADN de cousins, qu'on est bien descendant pour les générations récentes des ancêtres qui figurent dans son arbre. Ils servent également à retrouver des

descendants d'ancêtres dont la trace s'était perdue, parfois aux quatre coins du monde. Préparez-vous à de grandes découvertes !

Les entreprises capitalisent également sur le désir de leurs clients de connaître des informations relatives à leur santé. Là encore, la prudence est de mise : le test ADN proposé n'analyse qu'une petite partie des marqueurs. Ce n'est pas parce que vos résultats ne révèlent aucune prédisposition à Alzheimer que vous ne développerez pas la maladie, et le contraire est tout aussi vrai. Vous pourrez cependant apprendre des informations plus insolites : par exemple, si vous avez toujours trouvé que la coriandre a un insupportable goût de savon, il y a de grandes chances que ce soit l'effet d'une particularité génétique !

Enfin, la possibilité de faire des analyses ADN transforme radicalement notre rapport au corps et même à la propriété, puisque ce faisant nous ne révélons pas seulement des informations sur nous-mêmes, mais aussi sur nos parents, nos enfants, nos frères et sœurs, et même des cousins lointains. Aussi les bases de données génétiques sont-elles de plus en plus utilisées pour résoudre des affaires classées. La question de la participation des entreprises à ce type d'usages et celle des libertés des personnes testées fait l'objet de débats aux USA et en Israël, quand il ne s'agit pas d'une vente pure et simple : en 2019, GEDmatch, l'une des plus importantes bases de données de généalogie génétique open-source a ainsi été rachetée par Verogen, une entreprise spécialisée dans la résolution d'affaires classées, et FamilyTreeDNA a admis avoir collaboré avec le FBI sans en informer ses utilisateurs. La collecte de l'ADN des citoyens peut également avoir une importance capitale pour les États. La Chine est ainsi accusée d'utiliser le phénotypage des individus pour reconstituer leurs visages, dans le but de les comparer ensuite aux images prises par des caméras de surveillance à reconnaissance faciale, et d'utiliser

ces technologies – qui font l’objet de recherches dans d’autres endroits du monde – pour persécuter les Ouïgours.

Les analyses ADN pourront vous apporter des informations qu’aucune autre source ne pourra vous fournir, et à grande échelle, elles permettent à la science et à l’histoire des populations d’avancer à pas de géants. Il est cependant important d’être conscient des enjeux qui entourent leur démocratisation, de vérifier la taille des bases de données des différentes entreprises, ainsi que leurs conditions d’utilisation.

## 4

# **Paléographie et intelligence artificielle : vers une révolution pour la généalogie et l'Histoire ?**

La généalogie doit beaucoup à la démocratisation des techniques de reconnaissance optique des caractères et la mise en ligne de nombreuses sources imprimées. Presse locale et nationale, journaux et bulletins officiels sont ainsi rendus accessibles, et vous permettent de retrouver vos ancêtres dans nombre de situations de la vie courante : victimes d'accidents, protagonistes de chroniques judiciaires, amateurs de petites annonces et autres vainqueurs du prix du plus beau cochon sont ainsi sortis de l'ombre. On a vu plus haut comment vous pouviez utiliser ces nouveaux outils pour maximiser vos chances de réaliser de telles découvertes. Pour les historiens, c'est également une véritable révolution puisqu'il est désormais possible de rechercher les échos d'un sujet donné dans la presse ou la littérature sans devoir réaliser un travail de dépouillement aussi fastidieux qu'aléatoire.

Désormais, archivistes, chercheurs et ingénieurs s'attaquent à un nouveau défi : inventer des outils qui offriraient le même degré de reconnaissance non sur des imprimés, mais sur des manuscrits (on parle alors non plus d'OCR mais d'HTR, *Handwritten Text Recognition*). La tâche est autrement plus ardue pour de multiples raisons : un même document peut contenir plusieurs écritures, parfois fautives, qui peuvent être bien plus différentes que ne le sont deux polices de caractères. Le plus souvent, les contenus ne sont pas non plus strictement alignés (sans parler de tous ces tableaux de recensement et matricules militaires où les mots dépassent des colonnes imprimées). La manière d'écrire change selon les alphabets, les régions et les époques. Il faut donc utiliser l'intelligence artificielle pour que les machines puissent apprendre à s'adapter à de très nombreux contenus.

Plusieurs équipes travaillent actuellement à faire progresser la recherche dans ce domaine, et l'Union européenne a contribué à les financer via le projet Read (*Recognition and Enrichment of Archival Documents*). Transkribus, développé depuis 2015 et d'abord porté par l'université d'Innsbruck, est par exemple ouvert aussi bien aux chercheurs qu'aux particuliers. Après avoir téléchargé gratuitement le logiciel Transkribus, il est possible de l'utiliser pour réaliser la transcription manuelle de documents en indiquant où se trouvent les lignes de texte qu'il contient. Au-delà de cent documents d'un même corpus, l'équipe est en mesure d'entraîner un robot, ce qui permettra à terme de pouvoir transcrire automatiquement des documents du même type. Plusieurs centaines de modèles ont déjà été mis au point, utilisés par exemple pour transcrire les fiches de lecture de Michel Foucault, les archives ottomanes d'Istanbul ou encore celles de la ville d'Amsterdam. De leur côté, les Archives nationales, en collaboration notamment avec une équipe de l'Institut national de recherche en



sciences et technologies du numérique (INRIA), ont privilégié Kraken et eScriptorium pour espérer à terme analyser les quelques 2 000 répertoires des notaires parisiens. Ces logiciels ont contrairement à Transkribus l'avantage d'être open source (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de risque que du jour au lendemain une entreprise privée ait le monopole de leur exploitation, et qu'il sera plus facile de les développer de manière collaborative).

Ces perspectives sont aussi réjouissantes pour les généalogistes que pour les historiens. Les premiers pourront ainsi espérer que les services d'archives numériseront des documents plus anciens ou plus difficilement accessibles aux personnes qui ne sont pas familières de la paléographie, là où l'on a d'abord plutôt privilégié des sources des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles pour leur lisibilité. Les répertoires des notaires et les archives notariales elles-mêmes pourraient ainsi révéler leurs secrets au-delà du public d'initiés qui les consulte actuellement. Il en va de même, par exemple, pour les archives judiciaires, seigneuriales ou fiscales. Pour les historiens, les usages sont multiples : leurs recherches portent bien souvent sur des inconnus dont il sera ainsi plus facile de retrouver la trace, ou sur des analyses statistiques et quantitatives. Retrouver instantanément un nom ou un événement dans une correspondance, reconstituer plus rapidement des réseaux, des évolutions en matière de démographie historique, d'économie, d'histoire des épidémies ou des catastrophes naturelles, diffuser beaucoup plus facilement et largement des sources historiques : autant de possibilités qui nous sembleront sans doute aussi naturelles à l'avenir que l'est la recherche automatique dans les textes imprimés aujourd'hui. Cependant, les archives constituent des kilomètres de rayonnement et il ne sera bien évidemment pas question de toutes les numériser : les compétences qui vous permettront de découvrir dans

quelles archives vos ancêtres sont susceptibles d'être mentionnés  
seront donc toujours aussi précieuses.

## Conclusion

J'aimerais pouvoir écrire qu'au terme de votre recherche généalogique vous en saurez bien davantage sur votre famille et sans doute aussi sur vous-même. Vous serez plus conscient des traumatismes vécus par vos proches et des stratégies qu'ils ont développées pour y survivre, de l'immensité de votre horizon géographique par rapport aux déplacements plus limités de la plupart de vos ancêtres, et de la variabilité ou au contraire de la stabilité des situations économiques selon les générations. Vous serez infiniment plus doué en paléographie, et vous aurez peut-être même appris des rudiments de langues étrangères. Tout cela est vrai, à ceci près qu'une recherche généalogique n'a pas de fin. Vous trouverez souvent dans les salles d'archives – s'ils sont devant leur écran d'ordinateur, c'est qu'ils sont devenus trop âgés pour effectuer le déplacement – des généalogistes qui vous diront travailler à leur arbre depuis trente, quarante ou cinquante ans. C'est qu'il y a tant à découvrir, à explorer, à vérifier, à comprendre, et tant de nouvelles sources et de nouvelles perspectives permises par la technologie (et par les gentils archivistes qui prennent le temps de faire des inventaires détaillés de leurs fonds, et les non moins adorables généalogistes qui prennent le temps de les photographier ou de les indexer !) qu'une fois mordu, vous risquerez bien de succomber tout à fait à cette passion étrange qui ne cesse de faire de nouveaux émules. Vous restera alors une tâche

essentielle : guider ceux qui, comme vous, ont un jour commencé en tâtonnant, pour qu'ils puissent à leur tour dénicher les archives qui leur permettront de redécouvrir leur histoire et, à travers elle, celle du monde.

# Bibliographie

- ANCELIN SCHÜTZENBERGER, Anne, *Psychogénéalogie. Guérir les blessures familiales et se retrouver soi*, « Petite bibliothèque », Payot, 2015.
- BEAUCARNOT, Jean-Louis, *Commencer sa généalogie. Toutes les clés pour mieux découvrir vos ancêtres et vos origines*, Marabout, 2014.
- BEAUCARNOT, Jean-Louis, *La Généalogie*, PUF, « Que sais-je ? », 2003.
- BIZZOCCHI, Roberto, *Généalogies fabuleuses. Inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, Éditions Rue d'Ulm, Presses de l'École normale supérieure, 2010.
- BUTAUD, Germain et PIÉTRI, Valérie, *Les Enjeux de la généalogie (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Pouvoir et identité*, Autrement, 2006.
- COLLECTIF, *Prouver et raconter : généalogies et filiation au XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 288, PUF, juillet 2020.
- HEYER, Évelyne, *L'Odyssée des gènes*, Flammarion, 2020.
- JOVANOVIC-FLORICOURT, Nathalie, *L'ADN, un outil généalogique*, Archives & culture, 2019.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, *L'Ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Fayard, 2000.
- MERGNAC, Marie-Odile (dir.), *La Généalogie. Une passion française*, Autrement, 2003.

ROUCHON, Olivier (dir), *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2019.

SABOT, Thierry, *Contexte*, éditions Thisa, 2017 (4<sup>e</sup> édition).

SAMUEL-HERVÉ, Aliénor, *La Généalogie à l'ère numérique : nouvelles approches, nouveaux défis*, mémoire de master, disponible sur [academia.edu](https://academia.edu).

Plus généralement, la généalogie a aussi ses acteurs et ses éditeurs spécialisés. Les deux revues françaises les plus diffusées sont *La Revue française de généalogie* et *Généalogie magazine*. Les éditions Archives & Culture et Thisa publient de nombreux ouvrages consacrés à des questions précises de généalogie (retrouver un enfant abandonné, un soldat, des ancêtres d'une région ou d'un pays spécifiques, etc.).

# Quelques sites internet

## Archives et bibliothèques publiques

Archives nationales d'outre-mer :

[anom.archivesnationales.culture.gouv.fr](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr)

Archives nationales : [archives-nationales.culture.gouv.fr](http://archives-nationales.culture.gouv.fr)

Portail Généalogie du ministère de la Culture (recherche croisée dans les bases nominatives du ministère) : [culture.fr/genealogie](http://culture.fr/genealogie)

Ouvrages numérisés de la Bibliothèque nationale : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Presse numérisée de la Bibliothèque nationale : [retronews.fr](http://retronews.fr)

Service historique de la Défense :

[www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr)

Mémoire des hommes recense de nombreuses sources sur les soldats :

[www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

Le Grand Mémorial est plus spécifiquement consacré aux poilus :

[culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial](http://culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial)

Les archives diplomatiques préparent leur propre base, Adel (Archives diplomatiques en ligne) dont l'adresse n'est pas encore connue.

Annuaire des sites d'archives départementales :

[francearchives.fr/fr/annuaire/departements](http://francearchives.fr/fr/annuaire/departements)

## Associations

Le site des mormons, l'un des plus importants à l'international : [familysearch.org](http://familysearch.org)

France GenWeb fait partie des pionniers de la généalogie collaborative sur Internet : [francegenweb.org](http://francegenweb.org)

GeneaBank, le site interassociatif de relevés généalogiques : [geneabank.org](http://geneabank.org)

La fédération française de généalogie : [genefede.eu](http://genefede.eu)

## Entreprises

[ancestry.com](http://ancestry.com) est une entreprise américaine qui propose à la fois des images et des relevés du monde entier et des tests ADN.

[filae.com](http://filae.com) est spécialisé pour la France et propose notamment un accès direct aux actes d'état civil.

[geneanet.org](http://geneanet.org) fonctionne selon un modèle collaboratif, et dispose de ressources très variées sur la France et le reste du monde.

[myheritage.com](http://myheritage.com) est une entreprise israélienne qui propose comme Ancestry des ressources internationales et des tests ADN

Google Books contient de nombreux ouvrages numérisés : [books.google.com](http://books.google.com).

Qu'il s'agisse d'archives publiques, d'associations ou d'entreprises, d'autres acteurs spécialisés existent aussi bien au niveau départemental et local que dans d'autres pays. Pour les trouver, vous pouvez utiliser votre moteur de recherche préféré :

- pour trouver des sites en français (par exemple en tapant « généalogie Pologne », « relevés archives Italie », « généalogie passeports émigration »...)



- pour trouver des sites en anglais ou des versions anglaises de sites étrangers (par exemple en utilisant les mots *genealogy*, *records*, *database*) ;
- pour trouver des sites en langues étrangères : dans ce cas, utilisez un traducteur, par exemple Reverso ou WordReference pour connaître la traduction de vos mots clés. Il existe des traducteurs automatiques pour les navigateurs internet (regardez du côté des « modules complémentaires » ou « extensions ») qui vous aideront à parcourir les sites concernés.

# Remerciements

À ma mère, en souvenir de nos pérégrinations généalogiques sur les routes de France et de Navarre.

Merci à Aliénor, Jonathan, Marie-Elizabeth, Matthias, Mikel et à toute l'équipe de Geneanet pour leurs éclairages précieux.

# TABLE

Identité

Copyright

Couverture

Introduction

## Première partie - Bien débiter

1. Entretiens et documents de famille
2. Premiers pas dans les archives numérisées
3. Un exemple de recherche au XIXe siècle
4. Saisir les informations
5. Un exemple de recherche sous l'Ancien Régime

## Deuxième partie - Aller plus loin : chercher mieux pour mieux comprendre

1. Accélérer ses recherches avec Internet
2. Au-delà des archives numérisées : bienvenue en salle de lecture !
3. Des familles uniques... mais des points communs !
4. Enquêtes généalogiques et lignées imaginées

## Troisième partie - Autour de la généalogie

1. Publier, liker, partager : la généalogie à l'heure des réseaux sociaux
2. La psychogénéalogie
3. De l'onomastique à l'ADN
4. Paléographie et intelligence artificielle : vers une révolution pour la généalogie et l'Histoire ?

## Conclusion

## Bibliographie

## Quelques sites internet

## Remerciements

# Notes

1. ROWLING J.K., *Harry Potter et l'Ordre du Phénix*, Gallimard Jeunesse, 2003, trad. Jean-François Ménard.

# Notes

1. Cité par PIÉTRI, Valérie, « Les nobiliaires provinciaux et l'enjeu des généalogies collectives en France (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle) », in *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2014 (Consultable en ligne).

# Notes

1. Cette analogie a été inventée par Jane Horvath et initialement publiée sur le site The Burgenland Bunch. Merci à elle !
2. SYKES Bryan, *Les Sept Filles d'Ève. Génétique et histoire de nos origines*, Albin Michel, 2001, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat.